RECUEIL

DE

Pièces de Morale, de Politique d'Oeconomie, d'Agriculture, d'Histoire Naturelle & Civile &c. Avec des Pièces fugitives de Littérature choisse, en prose & en vers; l'Annonce des Livres nouveaux, les Découvertes & l'Encouragement des Sciences & des Arts, des Manufactures & des Métiers &c.

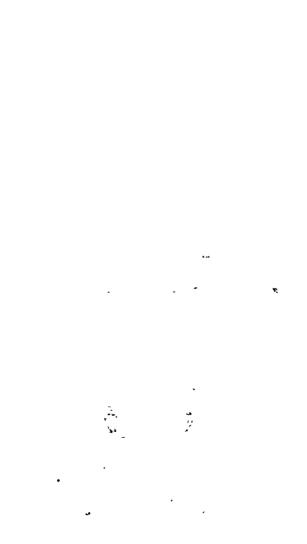
DEDIÉ AU ROL.



NEUCHATEL:

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS

MDCCLX VII.







JOURNAL

HELVETIQUE.

JUILLET 1767.

SUITE

Des Remarques sur le Dictionnaire Philo-

DESTIN.

Toute la Doctrine renfermée dans cet article à déja été enseignée par l'Auteur sous le titre de Chaîne des Evénemens, où nous avons vû qu'il soutient la satalité absolue. C'est un tissu d'absurdités dont le Lecteur le moins instruit peut aisément sentir le ridicule. On les retrouve encors dans les mélanges de philosophie publiés sous le nom de Monsieur de Voltaire.

Tome 2. chap. 60. dans le traité fur la tolerance ch. 13. page 141. & dans le Roman de Zadig.

Il commence par une fausseté historique; c'est assez sa coutume. De tous les livres, dit-il, qui sont parvenus jusqu'a nous, le plus ancien est HOMERE. Cela est faux. Les livres de MOYSE sont antérieurs à Ho-MERE de plus de 700. ans, sans parler de ceux des Chinois & des Indiens auxquels nôtre Auteur attribue ailleurs une antiquité prodigieuse.

Selon lui, Homere est le premier chez qui on trouve la Notion du Destin, dont les Loix sont supérieures aux Dieux mêmes; d'où il conclut qu'elle étoit très en vogue de son temps. Il n'est pas aise de sentir la justesse de cette conclusion, quoique le fait paroisse vrai en lui même. Malgré les ténèbres du Paganisme, tous les Peuples ont confervé la notion d'un pouvoir suprême auquel étoient soumis tous ces Génies prétendus, dont on croyoit l'univers animé, & dont on avoit fait des Dieux. L'on concevoit assez que ces Dieux, ayant des intérêts differens, n'auroient jamais pû s'accorder dans le Gouvernement du monde, s'ils n'avoient pas été maitrisés par une Loi supérieure; qu'étant tous jaloux, colères, vindicatifs à l'excès, le

monde n'auroit pas été habitable, s'ils avoient pu faire tout le mal qu'ils vouloient. La croyance du Destin atteste la nécessité d'un seul Dieu arbitre de l'univers.

Notre Auteur prétend que la Secte des Pharisiens emprunta des Stoiciens la Doctrine de la fatalité absolue. Mais il est faux que les Pharisiens ayent enseigné sans restriction ce dogme monstrueux. Josephe qui parle de cette secte dans trois endroits de ses ouvrages, assure constamment que les Pharisiens, en admettant le Destin, ne nioient point le libre arbitre, qu'ils reconnoissoient dans l'homme le pouvoir de choisir le bien ou le mal (*). C'est donc ici un nouveau trait de la sidélité historique de nôtre Auteur.

Les Philosophes, dit-il, n'eurent jamais besoin ni d'Homere ni des Pharisiens pour se persuader que tout se fait par des Loix immuables, que tout est arrangé, que tout est un effet nécessaire. Nouvelle fausseté. Il n'est pas vrai que les Philosophes en general avent pensé que tout est un esset mé-

A :

^(°) Antiq. jud. L. 13. C. S. L. 18. C. 2. de: Bello jud. L. 2. C. Z.

cessaire. Les Epicuriens, dont la secte étoit très nombreuse, nioient absolument la fatalité. Parmi les Stoiciens qui l'admettoient, les plus sensés ne l'étendoient point aux actes de la volonté humaine: CHRYSIPPE même, le plus ardent défen-Seur du Destin, admettoit le libre arbitre dans l'homme (*). Il n'y a que des Athées obstinés ou des Matérialistes aveugles, qui avent pu être assez insensés pour adopter sans restriction la fatalité absolue. Il étoit réservé à nôtre sublime Philosophe de résusciter cette impertinente Doctrine & de réchauffer les vains sophismes dont ses partisans ont voulu l'étayer. On va voir s'ils valoient la peine d'être tirés de l'ouhli.

Ou le monde subsiste par sa propre nature, par ses Loix physiques, ou un Etre supreme l'a formé selon ses Loix suprêmes: Dars l'un & l'autre cas tout est necessaire. Cela est saux. L'Etre suprème, en sormant l'Univers, n'a été assujetti à aucune loi; les Loix Physiques sont un effet de sa volonté. Il peut, quand il lui plait, en suspendre le cours, & il l'a fait plusieurs sois. Outre les créatures manimées qu'il conduit par des Loix nécessaires,

^(*) Voyez Ciceron de futo.

c'est à dire, auxquelles il n'est pas en leur pouvoir de résister, il a créé des Etres intelligens & libres, il leur a donné la puissance de se déterminer eux mêmes, sans qu'ils ayent besoin de l'impulsion d'aucune cause extérieure.

Tout est donc arrangé dans l'Univers: Et entre une infinité d'arrangemens tous également possibles à Dieu, également dignes de sa bonté & de sa sagesse, il a choisi l'arrangement actuel, parcequ'il l'a voulu. Un des principaux points de cet arrangement est de conduire tous les Etres de la manière qui convient à leur nature; les Etres inanimés par des Loix nécessaires, les Agens libres par des secours qui leur laissent l'exercice de leur liberté. L'abus qu'ils en font souvent ne dérange point l'ordre de Dieu ni ses desseins, parcequ'il a prévu toutes leurs volontés & leurs actions dans toutes les circonstances futures & possibles.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents, de cheveux & d'idées. Mais qu'importe à sa liberté le nombre de ses idées, puisqu'elles ne le déterminent point nécessairement? Il est toûjouis le maitre de les comparer, de les rectifier, d'y acquiescer, de les rejetter, de suspendre son

jugement & sa détermination. En second lieu il est faux que le nombre des idées d'un homme soit borné par la Nature, comme le nombre de ses dents & de ses cheveux. Il étend, il multiplie ses idées, par la réstéxion, par l'expérience, par la variété des objets qu'il considére: Un Philosophe a certainement plus d'idées qu'un ignorant. Il est encore saux qu'après un certain temps l'homme perde nécessairement ses idées, comme il perd ses dents & ses cheveux; tous 'es jours on voit des Vieillards qui jouissent d'un jugement sain & d'une mémoire heureuse.

Se'on nôtre grand Philosophe il est contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été, que ce qui est aujour d'hui ne soit pas; il est aussi contradictoire que ce qui doit être puisse ne pas devoir être. C'est un abus des termes. Quand il est question des agens libres, de sçavoir, par exemple, si j'irai demain me promener, ou si je n'irai pas, il est svrai que l'un ou l'autre doit être. Mais alors le terme doit ne fignifie point nécoffité absolue d'è re, il exprime feulement l'exissence suture. Que l'on sasse aujourd'hui quelle supposition l'on voudra, il fera toujours en mon pouvoir de me promener demain ou de ne pas fortir, comme il me plaira. La prétendue

contradiction n'est que par supposition, elle n'empèche point l'exercice de la liberté: C'est ce qu'un Logicien de six mois est

capable de remarquer.

Si tu pouvois, dit-il, diranger la destinée d'une mouche, il n'y auroit mulle raison qui pût t'empêcher de faire le destin de toutes les autres mouches, de tous les autres animaux, de tous les hommes de toute la Nature; tu te trouverois au bout du compte plus puissant que Dieu. Quelles pauvre-tés! Quand je tiens une mouche dans ma main, il est en mon pouvoir de l'écraser ou de la laisser échapper, cela dépend de ma volonté. Quelque parti que je prenne, cela ne changera point le Destin des autres mouches; parceque je ne puis attra-per ni tenir dans ma main toutes les mouches de l'univers. Cela interresse encore moins les autres animaux & les hommes; parceque leur Destin ne dépend point de l'existence d'une mouche, 20. Il est encore faux que dans cette supposition même je serois plus puissant que Dieu; quel-que changement que puisse operer dans l'Univers un acte libre de ma volonté. Dieu l'a prévu de toute Eternité, il peut l'empêcher, & s'il le permet, cet acte ne dérangera point ses desseins.

Continuons à suivre les admirables rai-

sonnemens de nôtre Auteur. Des imbécilles disent: Mon Médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devoit vivre. D'autres imbécilles qui font les capables disent: L'homme prudent fait lui même son destin. Voilà l'arrêt prononcé. Ceux qui font venir un Médecin pour guérir un malade sont des imbécilles; ou le malade doit vivre encore dix ans, ou il doit mourir. S'il doit vivre, il guérira sans Médecin, s'il doit mourir, le Médecin ne le sauvera pas. Ceux qui font usage de la prudence sont des imbécilles: Si le malheur que l'on prévoit doit arriver, tous les efforts possibles ne l'empêchetont jamais: S'il ne doit pas arriver, les précautions font inutiles. Ne nous offensons pas des Epithètes qu'on nous prodigue; le Lecteur jugera qui les mérite le mieux. Ce Sophisme puérile des Stoiciens est déja réfuté par CICERON dans le Livre De fato, & il ne mérite pas une réponse.

Des politiques assurent que si les conjurés qui firent couper la tête à CHARLES I. avoient été assassinés auparavant, ce Roi auroit pu vivre encore & mourir dans son lit. Ils ont raison, dit le Philosophe, mais les choses étoient arrangées de façon que CHARLES I. devoit avoir le cou coupé.

C'est à dire, que le meurtre de ce Roi a été l'effet nécessaire d'une suite d'évenemens inévitables. Ceux qui en ont été les Auteurs ne sont ni plus répréhensibles ni plus dignes de chatiment qu'une pierre qui auroit écrasé CHARLES I Voilà l'édifiante Doctrine qu'on nous enseigne; ou plûtôt voilà les horreurs qu'on ne rougit point de débiter sous le nom de Philosophie: Et ceux qui n'y croyent pas sont des imbécilles (*).

Le Cardinal D'OSSAT, poursuit l'Auteur, étoit sans doute plus prudent qu'un fou des petites maisons; mais n'est il pas évident que les organes du sage d'Ossat, étoient autrement faits que ceux de cet écervelé? Assurément; mais de quelque manière que fussent arrangés les organes du Cardinal d'OSSAT, il dépendoit de lui d'employer sa prudence ou pour le bien public ou pour ses intérêts particuliers, de s'en servir pour bouleverser l'Etat ou pour le

^(*) Si l'on m'accuse d'outrer les conséquences, je prie le Lecteur de confronter ceci avec le chap. 60 du second Tome des Mélanges de Philosophie page 410. où on lit. RAVAILLAC commit volontairement le crime qu'il étoit deftiné à faire par des Loix immuables. étoit un chaînon de la grande chaine des destinées.

conserver. Un écervelé qui n'a plus de liberté, n'est plus comptable de ses actions; pour l'empêcher de nuire, il saut l'ensermer. Un homme sage est comptable des siennes, & s'il sait mal, il mérite d'être

puni.

12

Le Philosophe revient à l'éxemple du Médecin & de la malade guérie. Il est clair, dit-il, que ta tante ne pouvoit s'empêcher d'avoir dans un tel temps une telle maladie. Cela est faux. On peut prévenir les maladies par le régime. Dira-t-on qu'il est indifférent pour la fanté d'être sobre ou intempérant, prudent ou temeraire, d'user de poisons ou de bons alimens? Le Médecin ne pouvoit pas être ailleurs que dans la Ville où il étoit. Cela est encore faux. Il a pu se fixer dans quelle Ville il lui a plû; il lui étoit libre d'aller se promener, au lieu d'aller secourir la ma-Ta tante devoit l'appeller. Cela n'est pas plus vrai; elle pouvoit se décider à ne prendre aucun remède, à attendre sa guérison des seules forces de la nature; & plusieurs malades prennent ce parti. Il devoit lui prescrire les drogues qui l'ont guérie. Il le devoit, par le devoir de sa profession, mais il n'y a pas été forcé par une nécessité absolue, par une fatalité inévitable, par ce prétendu destin que l'on veut établir.

Le lecteur sera fatigué sans doute par la résutation de ces puérilités; mais il doit être bien plus indigné contre un Auteur qui nous les donnent pour une Doctrine Philosophique.

Un Paysan, continu-t-il, croit qu'il la grêlé par hazard sur son champ, mais le Philosophe sçait qu'il n'y a point de hazard. Il n'y en a point par rapport à Dieu, qui connoit tous les effets des Loix Physiques qu'il a établies, & qui prévoit avec certitude toutes les volontées des Agens libres dans toutes les circonstances possibles; mais il y en a par rapport à nous. Nous appellons hazard les effets physiques de nos actions, quand il ne dépend pas de nous de les prévoir ou de les diriger avec certitude. Ainsi un joueur qui amène rafle de six, appelle ce coup de Dés un effet du hazard, parcequ'il ne connoit point l'impulsion ni le degré de mouvement qu'il faut donner à son cornet, pour produire surement cette combinaison. Deux amis qui sont sortis à la même heure pour se promener, sans s'être donné le mot, se rencontrent par hazard, parcequ'ils n'ont point prévu ni prémédité cette rencontre, Voilà ce que le bon sens apprend à tous les hommes; les Philosophes, avec leurs vains sophismes, ne réformeront jamais ces idées ni ce langage.

Nôtre sçavant Auteur ne veut point que l'on distingue des événemens nécessaires, & d'autres qui ne le sont pas. Il seroit plaisant, dit il, qu'une partie de ce monde fut arrangé, & que l'autre ne le sut pas, qu'une partie de ce qui arrive dut arriver, Es qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver. Miserable sophisme, dont on a déja montré le saux. Les actions libres des créatures intelligentes entrent dans l'arrangement de ce monde, & dans le plan de la providence, parceque Dieu qui les a prévues dans tous les cas possibles, peut les empêcher ou les permettre, com-me il lui plait. Cela ne prouve point que ces actions doiven. arriver nécessairement, parce que la connoissance que Dieu en a ne change rien a leur nature, & ne touche point à la volonté libre qui les produit. Il a prévu que nous les produirions librement, sans y être entrainés ni par au-cune cause extérieure, ni par un pen-chant irrésistible; & nous les produisons effectivement ainfi.

Quand on y regarde de près., conti-

nue-t-il, on voit que la Docttine contraire à celle du destin est absurde. Tout au contraire. Il n'est pas nécessaire d'y regarder de bien près, pour voir que la Docttine du Destin est le comble de l'absurdité, un délire de l'ancienne philosophie dont la moderne devroit rougir. Cette Docttine peint les hommes comme autant de machines, elle sait Dieu Auteur de tous les crimes & de tous les forsaits qui se commettent ici bas, elle détruit toute Législation, toute morale, toute Résigion: Il n'y a que des monstres qui soient capables de l'enseigner sérieusement.

Mais il y a beaucoup de gens destinés à raisonner mal. C'est la conclusion de notre Auteur. Nous en convenons, & il en est lui même un éxemple. Mais ceux qui raisonnent si mal, le font ou par déréglement d'esprit, ou par malice, pour séduire & corrompre les Lecteurs. Dans le premier cas, il faut les ensermer comme des cerveaux malades; dans le second il faut les chatier sévéremant. S'ils s'en plaignent, on leur répondra que comme ils sont prédestinés a empoisonner le public, le Gouvernement de son coté est prédestiné à les punir.

On demande à nôtre Philosophe, que

deviendra la liberté? Je ne vous entens pas dit-il, je ne sçais ce que c'est que cette liberté dont vous me parlez. & il nous renvoie à l'art. Liberté. Nous l'éxaminerons en son lieu, & nous verrons que l'Auteur y raisonne aussi mal que dans celui ci.

DIEU.

Pour nous apprendre ce que c'est que Dieu & quel culte nous devons lui rendre, nôtre Philosophe suppose une con-versation entre un Théologien & un Payfan de Scythie. On prévoit d'abord le personnage qu'il va faire jouer à chacun des deux interlocuteurs. Le Paylan fera un Sage, un modèle de bon sens ; le Théologien un discoureur ridicule. Nous ne suivrons pas en détail ce burlesque entretien; il suffira de relever ce qui mérite plus d'attention.

Le Paysan déclare qu'il prie Dieu, parcequ'il est juste d'adorer l'Etre Suprême de qui nous tenons tout; mais il se garde bien de lui rien demander. Dieu, dit-il, sçait mieux que nous ce qu'il nous faut, & je craindrois de demander du beau temps, quand mon voism demanderoit de la pluye (*).

n

^(*) On peut lire la même chose dans les Mélanges de Philosophia Tome 2. ch. 60 page 411.

Il est bon de comparer cette Doctrine avec ce que l'Auteur a fait dire au Prince Kou dans le Catéchisme Chinois, 4me Entretien. Dieu n'a nul besoin de nos sacrifices ni de nos priéres, mais nous avons besoin de lui en faire; son culte n'est pas établi pour lui, mais pour nous. Par con-séquent quoique Dieu n'ait pas besoin de nos priéres pour connoitre ce qu'il nous faut, il n'est pas moins nécessaire pour nous de le lui demander. De même qu'il est juste d'adorer & de remercier l'Etre Suprême de qui nous tenons tout, il est aussi juste de lui témoigner par nos demandes que c'est de lui que nous attendons tout. Rien n'est donc plus sage que de lui de-mander en général ce qu'il sçait nous être le plus nécessaire & le plus utile. Quand même deux hommes lui feroient des demandes opposées, elles se concilient toù-jours par la disposition générale de ne sou-haiter que ce que Dieu jugera le plus à propos d'accorder. Tout homme de bon sens & qui sçait son Catéchisme ne trou-vera point de difficulté là dessus.

Le Théologien fait plusieurs questions fur la nature de Dieu, s'il est infini selon l'essence, s'il est en tout lieu, s'il peut saire qu'un bâton n'ait pas deux

bouts &c. Le Paysan répond qu'il n'en sçait rien. Mais puisque l'on suppose ce Paysan Philosophe & capable d'entrer en dispute avec un Théologien, il doit sçavoir que Dieu, Etre éternel, nécessaire, existant par lui-même, possède essentiellement toute la plénitude de l'Etre, qu'il ne peut être borné par aucune cause ni par lui-même, qu'il est donç nécessairement immense, infini, présent par tout, infiniment bon & puissant. On ne conclura pas qu'il puisse saire un bâton sans deux bouts, parcequ'un tel bâton est une contradiction.

Les questions du Théologien envisagées sensément ne sont ni ridicules ni inutiles. De ce que Dieu est présent en tout lieu, il s'ensuit qu'il est tèmoin de toutes nos actions, même des plus secrettes pensées de nôtre ame; & cette vérité est de la dernière importance pour les mœurs.

Lorsque le Docteur demande si la matière peut être éternelle; que m'importe? répond le Paysan; je ne veux pas être Philosophe, je veux étre homme. A la bonne heure; l'un vaur mieux que l'autre. Mais en faisant un Dictionnaire Philosophique on veut sans doute former des Philosophes, & il ne seroit pas mal à propos de répondre directement à la question. Si la

matière étoit éternelle, elle seroit incréée. nécessaire, indépendante, Dieu n'aurois fur elle aucun pouvoir; il n'auroit pas été le maitre d'en disposer & de l'affujettir à des Loix: La matière seroit Dieu. Les Péres de l'Eglise se sont servis de cet argument pour prouver aux anciens Philosophes que la matiére ne peut être éternelle, & aucun des Modernes n'y a répondu.

Dieu est il corporel ou spirituel? Nouvelle question à laquelle le Paysan Scythe ne répond pas mieux. Comment voulezvous que je le scache? A quoi me serviroisil? N'en déplaise à l'Auteur, on peut le squoir & cette question n'est point indifferente. Si Dieu étoit un Corps, il ne seroit point immense, infini, présent par tout, immuable, incorruptible. Dès que l'on admet un Dieu corporel, il est fort à craindre qu'on ne le conçoive semblable à l'homme, qu'on ne lui attribue les vices, les passions, les imperfections humaines; d'où nécessairement la corruption dans le Culte & dans les Mœurs. C'est ce qui est arrivé dans le Paganisme.

Dien est Esprit, dit J. C. dans l'Evangile, & on doit l'adorer en esprit & ex vérité. Parcequ'il est Esprit, il est présent par tout, il est témoin de nos pensees & de nos actions. Cette croyance est nécessaire à l'homme pour être meilleur. Mari, meilleur Pére, meilleur Maitre, meilleur Citoven.

On suppose que le Théologien est bien embarrasse à dire ce que c'est qu'un Esprit: L'embarras est imaginaire. L'Esprit est l'Etre cap ble de penser, de connoitre, de vouloir, d'agir, de mouvoir la matière: L'Etre par conséquent très dissérent du corps. Tous les hommes, dans tous les temps, se sont accordés à croire que la matière est incapable de se mouvoir ellemème, que l'inertie est un de ses attributs essentiels: Tous les matériaisses du monde ne parviendront jamais à montrer le contraire.

Ii n'ett pas moins ridicule de voir notre Théologien déconcerté par cette question: Pourquoi peignez-vous Dieu avec une grande barbe? En peut tout au plus étonner un Entant. On lui apprend dans son Cathéchisme, que nous peignons Dieu sous l'image d'un Vieillard vénérable, parcequ'il a daigné lui-même se montrer sou cette sigure aux anciens Prophères, & parce que c'est le Symbole se plus naturel pour représenter son Eternité.

Le Paysan finit cette conversation intérressante par une répétition de l'Apologue

JUILLET 1767.

que l'on a déja vû dans le premier Entretien du Cathe hisme Chinois. La deux grillons distintent pour ç voir qui est l'archirecte d'un Palais superbe: Ici c'est une trupe qui à la même conversation avec un hanneton. Cette siction plus ridicule qu'ingénieule ne valoit pas la peine d'être répétée.



3me MEMOIRE

Sur les Gouvernemens qui doivent leur origine aux Principes Réligieux.

5 24. Notion générale de la Religion & du Culte religieux.

HOMME focial le trouve ou dans l'état de sentimens naturels, ou dans celui de sentimens réfléchis. Si dans l'une ou dans l'autre de ces situations, il s'attache préférablement à un de ces sentimens, son ame, étant alors occupée de ce seul objet, le met au dessus de tous les autres, & y rapporte ses sensations, de même que les corps qui les excitent. Ce fut de cette manière que le sentiment d'admiration fit envisager à l'Egyptien tout l'assemblage des corps qui l'environnoient, comme un syltème de merveilles & de prodiges. Le sentiment du plaisir, occupant l'homme tout entier, le laissa indéterminé sur le choix d'un objet divin: C'est pourquoi le Babilonien adoptoit tous les usages religieux que ses Monarques vouloient bien

lui prescrire. Le principe de frugalité attachant l'homme à la culture des terres, le Perse se détermina pour le culte du Soleil. Le principe chinois ne souffrit d'autre culte que celui du Ciel visible.

Les sentimens réfléchis dont nous avons parlé, suffisoient à l'établissement de la vie sociale: La religion ne concouroit donc à l'affermissement des intérêts politiques qu'autant que ces intérêts dépendoient du hazard, ou qu'on avoit besoin de ressources vigoureuses & extraordinaitres. A Rome & à Carthage, à Sparte & à Athènes, la Religion étoit entiérement subordonnée à l'Etat. Il en étoit comme des Oracles, qu'on n'alloit consulter que par curiosité, par politique & par désespoir.

Pour ce qui regarde l'idée réfléchie de la religion, elle est purement personnelle. Comme il y eut des esprits spéculatiss en sait de Physique & de Morale, il y eut aussi des Théologiens dans tous les Pays, qui se firent une idée abstraite & systématique du Gouvernement de l'univers. Ces idées passoient la portée du Peuple, & n'influoient ni dans l'ordre politique, ni dans les mœurs nationales: On regardoit ces idées comme des Phénomè-

nes d'un nouveau monde, & les Auteurs de ces systèmes passoient pour de bons ou mauvais démons, selon le caprice ou la passion qui prédominoit alors dans l'esprit du Peuple.

§ 25. Origine social des Etats religieux.

Toute une peuplade se peut trouver dans un si grand danger, que les voies humaines ne soient pas capables de l'en délivrer. L'homme avant que de s'abandonner au désespoir, fouille dans tous les recoins de son imagination, & se livre à la premiére idée qui lui donne une espérance seulement probable de sureté ou de délivrance. Tel fut le cas des Juifs, qui ne purent sortir de la servitude des Pharaons, qu'à la faveur d'une idée qui leur promettoit une protection extraordinaire du Ciel. Les sentimens religieux, s'ils font une fois établis au milieu d'un Peuple, ont une force supérieure à celle de tous les autres sentimens publics. Le Peuple s'intèresse bien plus aux objets de sa crainte & de ses espérances, qu'à l'in-téret universel de l'Etat. On peut donc ses servir de ses sentimens religieux, pour gagner le plus puissant ascendant sur l'es-

prit national. Les Peuples féroces, abrutis & affervis, font ordinairement les plus fanatiques. C'est la raison pour laquelle on trouve le despotisme religieux établi chez les Tatares, les Péruviens, & les Japonois. Des débris de la Religion des Juifs, des Chrétiens & des Arabes on 2 vû fortir un despotisme des plus impérieux. Cela se fit dans le temps où ces Peuples étoient le plus abrutis par l'ignorance, & le plus corrompus par les vices. L'autorité des despotes religieux s'établissoit comme celle des astrologues & des magiciens, qui profitant de l'ignoran-ce du Peuple, lui persuadérent, qu'ils avoient un commerce secret avec les intelligences. Le vulgaire, n'ayant aucune idée de l'être invisible, se réprésentoit cet Etre sous l'image de celui qui prétendoit être son Vicaire universel. Ils enchainoient l'homme, par une infinité de coutumes. dont on pressoit l'observation, par l'art qu'on employoit d'y joindre les intèrêts qui sont les plus chers à l'homme.

§ 26. La notion la plus sublime de la Divinité sut la base de la Législation Juive.

Un Peuple d'escolaves fugitifs devoit avoir une Législation extraordinaire. L'image de la mort & de l'opprobre ne le rendoit point difficile sur le choix des moyens qui pouvoient servir à dissiper ses appréhentsions terribles. Un esclave qu'on poursuit à main armée, ne délibére pas longtems sur le parti qu'il doit prendre: Mais il prend le premier qui s'offre; tout lui pa-roit, présérable à sa calamité présente. Moyse, failant espérer aux Israelites leux délivrance de la servitude d'Egypte, il auroit pu mettre cet espoir au plus haut prixs pour éviter les verges des Egyptiens, les Israélites se seroient soumis à la législation la plus dure & la plus singulière. Au lieu de régir avec un sceptre de fer, un Peu-ple craintif & désarmé, il lui donna l'idée la plus sage & la plus sublime du Souverain Etre. Cette idée étant trop sublime pour être saisse de cette Nation brute & avilie par un long esclavage, il y joignit la rigueur d'une législation religieuse & civile; il ne put même employer auprès de ce Peuple grossier, que des voies de

contrainte. Faute de ressources extérieures, il fallut les tirer du fond des idées & des sentimens de la Nation Juive. Ce Peuple regardoit le Pays de Canaan, comme son patrimoine, que le Dieu d'ABRA-HAM avoit promis à ses descendans. L'imagination des Israélites, étant flattée pat ce doux espoir, Moyse saisit cet objet, comme le plus capable de faire une fonde impression fur leur esprit. Il promit à un Peuple pauvre, errant & fugitif, la proprieté d'un Pays coulant de lait & de miel.

Les vues d'un Peuple qui sort d'un très bon Pays, tendent toujours à se domicilier dans un Pays qui ne foit pas inférieur au premier. Les Israélites, accoutumés au climat & à la nourriture d'Egypte, n'auroient jamais pu s'habituer à la façon de vivre des Arabes errans. Ils avoient même plus besoin de domaine national, que toute autre peuplade voisine. Haïs & méprifés de toutes les tribus arabes, ils ne pouvoient jouir de la paix que dans un Pays défendu par des montagnes & des déserts.

Pour attacher les Juifs à leur principe religieux, MOYSE les rendit dépendans de la jurisdiction de Dieu. Jehovan étoit le vrai & le feul Souverain du Pays. La

charge de son premier Ministre sut remphie par le Souverain Pontife. Le corps des Lévites & des Sacrificateurs occupés au service divin, formoit une Cour nombreuse & splendide. Le Clergé, n'eyant rien en propre, Dieu fut son heritage, il lui essigna des dixmes, des sacrifices & des terres. La propriété des biens ne put point être abolie, dans un Pays conquis. Moyse restraignit cependant la cupidité, par le partage des terres inaliénables, qui comme les terres des Spartiates passoient à tous les descendans d'un Chef de famille : & au défaut de celle-ci, ces terres passoient par la voie du mariage, dans la famille de celui qui avoit épousé l'héritière de ces terres, & ce devoit toûjours être le plus proche parent. Un Israélite pouvoit hypothéquer sa personne & ses biens: Mais au bout de sept ans il rentroit dans la possession de ses libertés personnelles, & au terme échu de quarante neuf ans, il pouvoit reclamer l'héritage de ses Péres. Par l'équiré & la sugesse de cette inftitution, MOYSE garantissoit le Pays de Canaan de l'usure & de la trop grande inégalité de conditions. Cette inégal to de conditions, avec tout esprit de domination étrangére, ne devoit point avoir lieu, dans un Pays qui appartenoit à Dieu, & où tous les habitans lui étoient également soumis. Du moins salloit-il que chaque Israélite rendit ses hommages au Dieu d'Israel, trois sois l'année. Dans la première sete, il le regarda comme son libérateur de la servitude d'Egypte, dans la seconde, comme son législateur, & dans la troilième, comme son Pére nourricier. Jenovan exerçoit donc les droits de Souveraineté à tirre de conquête, à celui de Législation, & d'entretien personnel: Il étoit le vrai Despote de ce Peuple.

La police des Juifs, étant religieuse, leurs intérêts nationaux consistement dans l'observation des coutumes religieules MOYSE les varia dans cette vue. & les érendit autant que cela lui fut possible. Tout crime qui alloit contre la Divinité devoit être puni de mort: Dieu étant le Souve ain du Pays, ehaque acte d'idolatrie étoit un crime de Lèze Majesté divine. La crainte dut opérer sur l'esprit des Israélites, ce que leurs lumiéres n'auroient jamais pu effectuer. Un vrai Israelite eut l'espit continuellement frappé de la présence de JEHOVAH, & comme il n'en vit point d'image, il lui fallut retlacer cette idée par une infinité de rites.

Si la police religieuse des Juiss étoit très sévere, la civile étoit au contraire.

très-douce. La constitution Juive étoit faite pour un Peuple libre, & accoutumé de vivre sous des Chess de famille. L'autorité de tous les Chess de familles se réunissoit dans celle d'Emir ou de Ches de toute la tribu: Ces Princes résidoient au milieu de la tribu. Pour remédier à l'inconvénient qui pouvoit naître de la distance qui se trouvoit entre chacun de ces Princes, & pour sormer de tous les Juiss un seul corps national, Moyse établit l'autorité d'un tribunal, composé d'un nombre égal d'Anciens, qu'on prit de toutes les tribus.

Ce Tribunal ne put point empiéter sur les droits de chaque Israelite, par la raison que le Législateur Juif lui prescrivit un code de Loix civiles conformes à l'indépendance politique de la Nation. xa les vols de toute espèce selon les Loix du Talion; & pour empêcher que des dissensions intestines n'excitassent des animosités & des guerres cruelles, dans une Nation libre & féroce, il institua des marques auxquelles on put reconnoitre les meurtres involontaires, & il assigna aux meurtriers de cette espèce des lieux sacrès pour asyles. L'esprit de vengeance que les Israelites avoient de commun avec toutes les tribus des Arabes, éxigeoit cette

précaution sage & humaine. Quant au divorce, il s'accomodoit au génie du siècle, & à l'intèrêt de la Nâtion, dont la population ne devoit être génée en aucune manière.

L'intolerance est la partie défectueuse de tous les Gouvernemens réligieux; elle dérive du despotisme qu'un Souverain réligieux s'arroge sur tous ses sujets. Possédant à la fois la partie civile, la législative & l'éxécutrice de l'autorité souveraine, personne ne peut lui contester l'éxercice de l'empire le plus absolu; & tel étoit le cas des Israelites, qui soumis a l'autorité de la Réligion, n'osoient pas résister à la rigueur des Loix Pénales, qui leur défendoient toute communication avec les Peuples idolatres. Les Israélites connoisfoient aussi peu l'idée abstraite de Jéhovah, que l'intérieur du Sanctuaire; ils n'étoient donc atrachés à leur culte génant que par l'autorité coactive qu'on prêtoit au principe réligieux. Ce principe éxerçoit sa pleine autorité sur le Peuple, du tems des Juges, qui étoient les Lieutenans du Dieu d'Israel, en tems de guerre; & les Jugés des causes civiles, en tems de paix. Chaque Peuple a un siécle de Héros: Les Juges des Juifs furent les Cadmus, les

Herculcs & les Orphées de cette Nation. Le Peuple Juif, fatigué par les incursions des Cananéens & des Arabes, voulut avoir un gouvernement mititaire sous le nom de Roi: La Nation Juive établit un Général en chef, & l'autorité militaire servit à abolir celle de la Réligion.

\$ 27. Le Gouvernement Royal fervit à abolir la police réligieuse des Juiss.

LE Gouvernement Royal en contradiction avec le principe réligieux, un Roi Juif ne pouvoit jamais éxercer la puissance souveraine sans usurper les droits divins: Aussi le despotisme de SALOMON. d'ACHAZ, de MANNASSES, de JEROBOAM, d'ACHAB & de JEHU entraina t il ces Princes dans une défection totale du vrai culte de Dieu. Un Roi Juif étoit trop géné, pour ne pas faire servir l'autorité militaire à ébranler celle de la Réligion, Comme elle lui commandoit, de ne faire ni tréve, ni alliance avec les Peuples voisins. & de mettre tout à l'interdit, les Rois Juis ne pouvoient trouver de sureté pour leurs personnes & pour leurs Etats que dans la transgression de ces ordres intolerans. Ces Réglemens convenoient tout au plus à la première période de ce Peuple, où il n'eut pour voisins que des peuplades Cananéennes & Arabes: Mais dès que les Juifs avoient des démélés avec les puissans Rois d'Assyrie, de Babilone & d'Egypte, ces maximes intolerantes n'étoient plus de saison. Un Roi Juif obligé d'être en guerre perpétuelle avec tous idolatres, ne put accomplir ses vœux à moins d'avoir une puissance égale à celle de tous les Monarques d'Orient. Etant continuellement en danger d'être écrafé par l'union de leurs forces, ou par la puiffance redoutable d'un seul d'entr'eux, cetsituation violente demandoit que le Peuple Juif fut le plus aguerri de toutes les Nations Orientales.

La Réligion devoit inspirer aux Israëlites ce zéle invincible: Mais malheureusement le principe réligieux s'étoit déja affoibli du tems des Rois. La dévotion, quelque ardente qu'elle soit, a ses périodes, comme l'esprit de patriotisme. On n'a vu aucune société réligieuse ou civile garder assez long-tems la pureté & la rigueur de ses premiers instituts. C'étoit dans la sougue d'un zéle belliqueux, que les Juiss avoient conquis la Palestine sur les peuplates Cananéennes: Mais ce zéle se réfroidit après qu'ils furent entrés dans la possession paisible de la terre promise. Les guerres saintes des Juiss, & les croisades des Chrètiens ont une grande ressemblance. Des Zélotes prirent deux sois la Palestine; & deux sois ces conquêtes n'aboutirent qu'à livrer ces Nations dévotes au ser de leurs ennemis. Les Croisés périrens par la valeur des Sarrasins, & les Juiss surent consumés par les forces des Assyriens & des Babiloniens. Les infidéles vengérent ensin l'outrage qu'ils avoient sait à l'humanité. Le fanatisme céde tôt ou tard aux régles d'un plan de juste attaque & de désense légitime.

La politique de CYRUS & des Monarques Persans permit aux Juiss de repeupler la Palestine. Les Perses, qui adoroient le seu, n'avoient pas la haine exterminatrice des Nations idolatres; d'ailleurs le principe cultivateur des Juiss s'accordoit avec celui des Mages. ALEXANDRE Le Grand maintint les Israelites dans la jouissance des priviléges qu'ils avoient obtenus des Rois des Perses. Il le sit, parce qu'il regardoit la Palestine comme le boulevard de la Syrie contre les incursions des Arabes. Les Rois de Syrie & d'Egypte se disputoient la possession de ce pays, par la

raison qu'il étoit également à la bienséance de l'un & de l'autre de ces Monarques.

La splendeur de la Nation Juive étoit comme celle de leur temple: A peine SA-LOMON avoit il mis la main à ce batiment superbe, que les Rois idolatres vinrent le piller. Le principe réligieux eut même parmi les Juifs, un sort aussi diférent que l'esprit de prophètie: Tantôt il fut traité de divin, tantôt il passa pour féditieux.

§ 28. La dignité réligieuse fut le princi-pe de la régie des Asmonéens.

Les fils du Prêtre Mathatias ayant délivré les Juiss de la servitude des SELEU-CIDES, la Palestine fut considerée comme la conquête de ces nouveaux Josue's. Ils possédoient ce pays à titre spirituel & temporel. Le principe réligieux ne parut jamais avec plus d'éclat que du tems des Princes Asmonéens.

L'Empire & le Sacerdoce étant alors unis dans la même personne, on ne vit point les conflits de Jurisdiction civile & réli-gicuse qui avoient ébranlé la constitution judaïque du tems des Rois. Le PontisP

cat, cette dignité splendide & respectable; sut le dépositaire le plus sidéle de la souveraine autorité. Le diadéme uni à la tiare donnoit au Pontise la puissance éxécutrice. Sous les MACCABE'ES un idolatre commettoit le crime de haute trahison, dans le sens réligieux & civil.

Dans un Gouvernement réligieux, il y a toujours deux partis, dont l'un est celui des bigots, l'autre celui des esprits forts. Les premiers veulent surcharger la Réligion de rites & de termes inutiles, tandis que les leconds s'attachent à la dépouiller entièrement. L'intèrêt du Souverain est de tenir les deux partis également dans la démendance. Les Princes Asmonéens lachérent trop la bride aux Rigoristes, & voulant enfinte balancer le crédit des Pharisiens par celui des Sadducéens, ils indisposérent les deux partis & ne furent plus en état de les réduire par la force. Cet esprit de division, qui avoit pénétré jusqu'au Palais, couta aux Princes Asmonéens l'Empire & la vie. Rome profitant de ces désordres, ôta la puissance séculière à la maison régnante. Auguste permit à HERODE de dispoler du Souverain Pontisical: Mais le zéle des Juits paroissant trop ardent aux Empereurs Romains. ils les inquiétérent premiérement daus la possession

JUILLET 1767. 37

de lenrs priviléges, & les leur arrachérent ensuite. On agit avec les Nations réligieuses, comme avec leurs temples, qu'on détruit après les avoir pillés.

§ 29. L'intolerance universelle fut le principe du Califat.

Les Arabes ont dans le fond un principe religieux semblable à celui des Juis. Ces deux Peuples ne différent que par l'universalité de l'intolerance que le Législateur Arabe mit pour base de sa constitution. La Législation juive fut simplement défensive. Moyse voulut prémunir sa Nation contre les préjugés & lcs écaris des idolatres; MAHOMET commanda aux Arahes de faire la guerre à tous les Iconolatres. Il ne se contentoit pas de les chasser de l'Arabie, comme les Cananéens furent expulses par les Israelites: Mais il inspiroit encore à tous ses disciples un esprit de conquête universelle, & promettoit la couronne de Marthyr à tous les soldats qui exposeroient leurs vies dans ces guerres saintes. Parmi les Juiss, la puissance eccléssastique ne fut unie à la puissance éxécutrice que dans les derniers. tems de la République: Le Prophéte Ara-

Ca

be réunit dans sa personne & dans celle de ses successeurs, les droits de Monarque & de Pontife. MAHOMET fut toûjours réputé vivant & tous ses successeurs ne se qualifiérent que du titre de ses Lieutenans, ou de ses Grands Vicaires. Le Législateur Arabe avant, en vertu de sa prétendue mission divine, le droit de faire les actes les plus extraordinaires, il transmit la même autorité à tous ses successeurs & descendans: Pontifes de l'Univers, ces Ecclésiastiques prétendoient être les champions de la Divinité, qu'elle avoit établis pour forcer toutes les Nations à reconnoitre l'unité de Dieu. Faisant à croire aux Peuples, qu'ils portoient le glaive de la vengeance divine, ces Jupiters Arabes écrasoient de leurs foudres tous ceux qui soutenoient une doctrine différente de celle du Koran. On ne pouvoit se dispenser de l'adopter que par une soumission volontaire.

Le culte des images qui règnoit en Syrie, en Palestine & en Egypte, alluma d'abord le saux zéle des Sarrasins. Les Persans, en qualité d'adorateurs du seu, méritoient une punititon divine. Tous les Chrètiens Occidentaux, étant sous le mème interdit que ceux d'Orient, il ne s'agissoit que d'éxécuter la sentence de con-

condamnation qui étoit déja prononcés contr'eux. L'orgueil humain regarde le despotisme, comme la forme de Gouvernement la plus parfaite: on l'attribue par conséquent à Dieu, & le Monarque réligieux l'imite en tout; il s'imagine que sa monarchie doit être formée sur celle de Dieu, & qu'elle doit avoir la même étendue.

L'ascendant qu'un homme d'esprit gagne fur les sentimens des autres, tient contre ses excès les plus outrageans. Tous les actes de luxure & de cruauté que fit MAHOMET, n'éffacérent point de l'esprit de ses adhérens, les impressions religieuses qu'il leur avoit données: La fougue de leur zèle les fit passer sur toutes les raisons de politique & de morale. On est étonné de la témérité d'un homme extraordinaire, & c'est cet étonnement même qui subjugue l'esprit & la volonté. PROMETHE'E d'un nouvel ordre. MAHO-MET alla prendre le feu du Ciel, avec lequel il embrasa tous les Temples qui n'étoient point dédiés à la foi musulmanne. A peine eut il donné ce signal, que toute la Nation des Arabes se changea en Hérostrates. Le Flambeau à la main, & invoquant le nom d'ALLA & de MAHOMET, les Musulmans portérent le fer & le feu dans toutes les parties du monde connu.

C 4

\$ 30. Raisons du démembrement & de la destruction du Califat.

de Mahomet, se réstroidit peu à peu sous ses Successeurs. Des maximes d'Etat prenant la place du fanatisme, on vit prendre à ce Gouvernement spirituel l'allure des affaires humaines. Le Peuple revenu à lui même, perdit le respect immense qu'il portoit à ses supérieurs spirituels: On ne regardoit plus les Califes que comme des Souverains redoutables

par la grandeur de leurs forces.

D'ailleurs le don d'infatuer le Peuple n'est pas une prérogative personnelle. Manhomet ne sir qu'ouvrir à l'ambition une nouvelle carrière, & chacun la put coutir. La facilité des entreprises dévotes les fait tenter à plusieurs. L'orgueil d'un zèle fanatique est terrible; il détruit & il extermine tout ce qu'il rencontre. Une dévotion ardente est en même temps scrupuleuse, elle s'attache à des vétilles, & c'est à leur occasion qu'on se bat avec une chaleur extrème. La division se mit de bonne heure parmi les Musulmans, Le parti d'Alla qui avoit succombé aux éssorts guerriers,

de la maison d'OMMYAH, eut le malheur d'éprouver toute l'atrocité du principe d'intolerance. Quoique cet esprit de chicane servit au commencement à entretenir l'ardeur de la dévotion, il lui porta cependant dans la suite le coup le plus fatal. Les plus sages s'ennuyoient de ces guerres civiles, & se voyant dans l'impossibilité de démêler le vrai du faux, ils formoient un troisiéme parti, composé d'indifférens & d'hypocrites.

Ce principe d'indifférence gagnoit premiérement les Chefs des armées & les Gouverneurs des Provinces. L'Egypte se soumit aux Califes Fatimites, les Provinces Gauloises & Espagnoles n'obéirent qu'à leurs Généraux ou Gouverneurs militaires & les Sultans Séléucides s'établirent en Asie; de sorte que la puissance des Califes, semblable à un vaste batiment religieux commençoit à tomber en ruine, parce qu'on avoit lécularisé la plûpart de ses revenus.

Le luxe & la mollesse des Califes postérieurs, qui prenoient la place de la ferveur; de l'humilité & de la modération des premiers Successeurs de MAHOMET, contribuoient beaucoup à rallentir le zèle, & à diminuer la vénération qu'on portoit à leurs personnes. On n'adoroit les Cali-

fes des derniers Siécles, que comme on révéroit les images des CESARS du Bas-S'ils exerçoient quelques actes tyranniques, ce n'étoit qu'à la faveur des troupes mercenaires, qui étoient les suppôts de leur despotisme. Il arriva à ces Pontifes, ce qu'on remarque dans tous les Etats Ecclésiastiques; où les Officiers & les Soldats s'emparent de la souveraine autorité. A peine virent ils que les Califes ne pouvoient plus se passer de leur affistance, qu'ils s'arrogérent le pouvoir militaire; & les Califes, se trouvant à la merci d'un corps insolent & audacieux, furent réduits à la condition des Prêtres. Ces militaires agirent avec les derniers Pontifes de BAGDAD comme les Sacrificateurs ont coutume de traiter leurs idoles; ils s'en approprient l'autorité & les revenus, & ne laissent à l'idole que la niche. Les Tatares, n'ayant aucun égard religieux pour les personnes de ces Prêtres passérent jusqu'a déthrôner les Califes, & à abolir le Califat.

§ 31. L'idée de schisme sit naitre l'Empire des Sophis en Perse.

LES Sophis bâtirent en Perse une Monarchie religieuse sur la seule idée de schisme ou de parti religieux. L'origine de leur autorité étant religieuse, personne n'osoit examiner la légitimité de l'ul ge qu'ils en firent. En qualité de descendans d'ALI, ils prétendoient à l'infaillibilité de ce Calife schismatique. Leurs décrets civils & écclésiastiques furent aussi irrévocables que les Fetfas des Moufeis. L'Eglise & l'Etat pliérent également sous les ordres de ces Monarques. SOLIMAN II. & AMURATH IV. furent les seuls Empereurs Octomans qui se rendirent redoutables à l'Eglise: Au lieu que pas un Monarque Persan de la race des Sophis n'eut la moindre condescendance pour l'ordre Ecclésiastique; parce que ces derniers étant dans leur origine des gens d'Eglise, ils s'arrogérent un pouvoir sans bornes sur tout le Clergé.

La grandeur religieuse & civile des Monarques Persans avoit pour base l'autorité de la secte d'ALI; il étoit donc de leur intérêt d'entretenir & de somenter la haine religieuse que ces sectaires portoient aux

adhérens d'OMAR. Ce fut, à la faveur de cet esprit de parti, que les Sophis se soutinrent sur le Trône, & firent avec succès la guerre aux Turcs. Les Hérétiques sont toûjours traités sur le pié de rebelles, auxquels on ne donne point quartier; ils se battent donc en désespérés. Les Persans savoient bien, que s'ils abandonnoient le zèle qu'ils avoient pour les intérêts de leur secte, ils tomberoient dans l'oprobre & dans le néant. C'étoit la crainte d'être avilis par les Turcs, qui unissoit, du temps des Sophis, les Persans avec leurs Monarques. L'hérésie est une monnoie de mauvais alloi, qui n'a cours que dans le Pays où elle est frappée: Faute de pouvoir la communiquer aux autres, on est forcé de la garder, & de n'y rien changer.





SUITE

De la Description de Kamschatka.

QUATRIEME PARTIE.

Histoire abrègée de la Conquête de Kamtschatka par les Russes.

Le premier Russe qui doit avoir découvert cette Presqu'Isle, est un certain Theodot Négociant qui y périt. Mais toutes les rélations qu'on a de lui sont obscures & incertaines. Ainsi la véritable découverte est attribuée à un Cosaque Wolodimer Atlassow, qui y sut envoyé en 1698. & qui s'empara de plusieurs Ostrogs.

Ayant été accusé de piraterie, & mis en prison; MICHEL ZINOWAW lui succèda en 1702. Mais VOLODIMER sut relaché en 1705. & envoyé de nouveau dans ce Pays, muni de beaucoup plus d'autorité que dans son premier voyage; il s'en servit pour sévir contre ceux qui lui étoient subordonnés, & pour commettre mille véxations, il les poussa même si loin, que

les Cosaques envoyérent leurs griess contre lui à Jakuts.

Il arriva heureusement en Kamtschatka en 1707; il rencontra 800. Kamtschadales, qu'il vainquit dans un combat. Mais cette désaite ne décida de rien, car leur rebéllion dura néantmoins jusqu'en 1731.

Les Cosaques mécontens de leur chef a cause de sa tirannie, le dépouillérent de son autorité au mois de Décembre 1707 confisquérent toutes ses richesses, & le sirent lui même prisonnier. Atlassow d'un autre coté sut détenu jusqu'en 1711, tems auquel il sut massacré par des rebelles.

Les Cosaques mécontens s'avisérent après avoir tué deux autres de leurs chefs, de faire la guerre aux habitans révoltés, & de batir un Ostrog auprès du grand fleuve, dans l'espérance d'obtenir leur pardon, & effectivement ils battirent un corps de Kamtschadales, & subjuguérent une partie du pays, qui se soumit à payer le tribut. Ils poussérent leur conquête jusqu'aux Isles Kuriles & les soumirent de même.

La même année on envoya WASILI SE-BASTIANOW, qui ne favoit rien de la ré volte. ANSIWOROW, le chef des mécontens vint vers lui, pour faire sa soumission, mais accompagné d'un si grand parti, qu'il ne risquoit pas d'être arrêté pour rendre compte de sa rebellion; en effet il fut renvoyé vers le grand fleuve

pour y lever le tribut.

En 1712 celui ci fut rahî par les habitans rebelles, & y perdit la vie. Car ils le reçurent fort amiablement avec 25 Cosaques, le menérent dans une Cabane, qui avoit une entrée secréte vers le bas. On lui fit des présents, on lui promit de payer le tribut, & on lui donna des otages. Mais la nuit suivante les Traitres mirent le feu à la Cabane. & brulérent ainsi les Cosaques avec leurs otages. Ceux-ci même éjoient si animés contre les Russes, que lorsque leurs camarades leur criérent de se sauver par la porte secréte, ils leur répondirent de ne pas se mettre en peine pour eux, & de bruler les Cosaques le mieux qu'on pourroit.

SCHEPETKOW punit sévérem ent le meurtre d'Ansiworow & de ses compagnons, & répandit par là une telle terreur parmi les habitans, que les Russes jouirent longtems d'une sureté entière.

En 1712 WASILI KOLESOW condanna deux chefs de rebelles à la mort, & en fit stigmatiser plusieurs autres. Il s'empara en 1713 de l'Ostrog supérieur, & rendit plusieurs Isles tributaires.

Tout ce qui se fit jusqu'à la grande ré-

volte n'est que l'histoire de nombre de meurtres, d'éxécutions, & de pillages.

Cette grande révolte des habitans se fit en 1731 & sur générale, dans tout le pays; ces Peuples ayant réso'u d'exterminer à la sois tous les Cosaques. Leurs mesures étoient très bien prises, & les Russes durent se féliciter de ce qu'un seul d'eux ait pu échaper. Car ils tachérent de couper toute communication avec les Anadins, & gardérent les côtes d'Autors, pour prendre tous les Russes qui y arrivoient.

Mais l'arrivée subite des Russes déconcerta toutes ces mesures, & empêcha le Peuple de se rassembler assèz promptement. Après plusieurs escarmouches dans lesquelles les Russes eurent le dessus, la révolte fut éteinte, & finit par la punition de quelques chefs tant Russes, que naturels du pays. Le reste des prisonniers sut mis en liberté, ainsi que tous ceux qui avoient été mis en servitude. Les Kamtschadales qui furent éxécutés allérent à la mort avec toute l'indiférence possible, & en soufrant une torture très cruelle, on les entendit à peine jetter un cri. Toutes les douleurs de la question ne les engagérent jamais d'avouer autre chose, que ce qu'ils avoient confessé librement.

Depuis ce tems tout est tranquille & paisible en Kamtschatka, & il y a aparence qu'il restera long tems sur ce pied, parce qu'on y a établi un si bon ordre, que les naturels même ne sauroient en souhaiter un meilleur. Ils ne sont obligés qu'à donner une seule peau de leur chasse pour tribut. Toute opression est désendue sous de griéves peines. Il y a des Juges civils établis, mais ils n'ont pas le droit du glaive. Il est deffendu aux Cosaques d'é. xiger aucune dette. Toute la félicité des

un tel point, que ces Peuples se moquent à présent de leur ancienne barbarie. Il y a dans ce pays einq Oftrogs fortihés, qui ont chacun son avantage & des avantages particuliers. Les Cosaques qui y demeurent se sont accoutumés à la mamiére de vivre du pays, & se contentent de ses productions. Mais ils ont aussi établis des distilations d'eau de vie, & peuvent, sans éxactions, y faire une fortune honnéte.

Kamtschadales confiste à présent dans le Christianisme, auguel ils se sont convertis en grand nombre, par le soin des Missionaires Prédicateurs, & des Régens d'Ecole, établis d'ordre de S. M. Russienne: Cette conversion s'est poussée déja à

Le Commerce de Kamtschatka est de

venu très considerable. On y aporte des marchandises non seulement de la Russie, mais d'Europe & de la Chine mème.

L'Europe fournit toutes sortes de toiles & d'étoses, des couteaux, des mouchoirs de coton & de soye, du vin rouge, du sucre, du tabac, & d'autres marchandises en assez grand nombre.

La Sibérie donne du fer & toutes sortes d'outils, des couteaux, des haches, des scies, de la cire, du chanvre, du fil,

& des peaux de Rennes tannées.

La Chine envoye des étofes de soie & de coton, du tabac, du corail, & des aiguilles préferables à celles de Russie même.

Un marchand doit prendre garde de ne pas aporter de trop grandes provisions, car ni les Cosaques, ni les Kamtschadales n'achétent rien dont ils n'ayent besoin, dussent ils l'a-

voir à moitié prix.

L'éxportation de Kamtschatka se fait uniquement en pelléteries, & ce-Comerce est surtout très lucratif à la Chine, ou on les vend au double de ce qu'on pourroit les vendre ailleurs. Ci-devant le Comerce s'y faisoit par échange, mais àprésent que la mo moye est en usage, les prix se règlent en argent. Toute marchandise exportée paye 10 pour cent pour le droit de sortie, & la Zibéline douze.

Nidau, A. P.



LETTRE

AUX EDITEURS.

Messieurs.

Tout ce qui sort de la plume de l'Île lustre Auteur du Traité des Délits & des Peines ne peut qu'être reçu savorablement du Public; c'est dans cette idée que je prends la liberté de vous envoyer la petite traduction ci jointe, dont vous serez usage si vous le jugez à propos. Permetez moi s'il vous plait, de l'accompagner de quelques remarques.

Qui croiroit que l'Auteur d'un Ouvrage tel que le Traité des Délits & des Peines, qui a été accueilli du public, dans tous les pays où il a été connu, avec des transports d'admiration & de recognos sance, & qu'une Societé de vrais Chichens, & de fidèles Sujets à cru tellement utile à la Société civile, qu'elle en a témoigné publiquement à l'Auteur sa gratitude, en le comblant d'éloges, & en l'invitant à se

faire connoitre (*) pour agréer une marque

(*) Il s'est fait connoître en effet dans les deux Editions de son Ouvrage sous le nom de Marquis Cesar Brecarra Bonesana, Patricien Milanais. M. Muyart de Vouglans Auteur d'une brochure intitulée Resultation des Principes bazardés dans le Traite des Delites et des Principes bazardés dans le Traite des Delites et des Principes bazardés dans le Traite des Delites et des Principes bazardés dans le Traite des Delites et de l'auteur de soule d'assertains dangereuses, qui lui ont sait juger que l'Incognito que garde l'Auteur est bien moins l'effet de sa modestie, que de sa prus dence

L'Edition d'où j'at tiré la Préface dont je donne ici la Traduction, fut faite à Livourne, au commencement de l'année dernière, avec diverfes additions que l'on avoit deja vues dans la traduction françoife, mais qui n'avoient pas encore paru en Italien Il y a à la tête de cette Edition un Avis qui fait bien l'éloge de l'Auteur : Le voici

" Cette Edition étoit presque achevée lorsqu'on a publié en France une traduction de cet ouvrage, fortie de la plume d'un célèbre Ecrivain François. L'Auteur la trouve non-seplement sidèle, mais excellente dans toute ses parties. Le sage traducteur a jugé à propos de changer l'ordre des paragraphes; & l'Auteur doit à la versité & à la justice, oette ingenue contession, que l'ordre françois est présérable à celui qu'il a suivi lui même, & qu'il est tache de n'avoir pas été à tems de s'y conformer dans cette nouvelle Edition. publique de l'estime qui lui est due. Qui croiroit, dis je, que l'Auteur d'un tel ouvrage, ait été accusé d'impieté & de sédition. Tel est le sort de ceux qui combattent les préjugés reçus: On n'a pas des raisons à leur oppose, on leur oppose des calomnies; & l'on porte en preuve des imputations qu'on leur fait sur quelques passages de leurs écrits isolés, & quelquesois même tronqués; c'est ce qui est arrivé à notre Auteur (*). Il

^(*) Ponr faire comprendre mon idée, voici un exemple. Un Auteur, pour critiquer le Livre de l'Esprit, croit y réussir merveilleusement par une ironie

[&]quot;La raison endormie, dit-il, jusqu'au jour " Du le Livre de l'Esprit parut, vient enfin de " où le Livre de l'Esprit parut, vient enfin de " où le Livre de l'Esprit parut, vient enfin de " ames consiste dans la consiguration de nos " mains; E toute vertu n'a que l'intérêt pour " principe. Quelle heureuse découverte! Nos " sages n'ont-ils pas raison de battre des mains " & de chanter victoire? (Inoculation du bon " sens par M. l'Abbé Coyer.)

Voici les expressions de M. HELVETIUS.

Pour savoir ce que c'est que l'esprit.... il faut
connoitre quelles sont les causes de nos idées ...
l'une est la fensibilité physique.... l'autre est
la Ménuire.

[&]quot; Ces facultés que je regarde comme les causes productrices de nos pensées, & qui nous sont communes avec les animaux, ne nous

2 paru en Italie un Livre intitulé (Note

nous occasionneroient cependant qu'un très. petit nombre d'idées, si elles n'étoient jointes en nous à une certaine organisation extérieure.

, Si la mature, au lieu de mains & de so doigts flexibles, eut terminé nos poignets par nn pied de cheval, qui doute que les home mes fans art, fans habitations, fans defense fes contre les animaux, tout occupés du foin. de pourvoir à leur nourriture & d'éviter les pêtes féroces, ne fussent encore errants dans les forêts comme des troupeaux fugitifs?

Et dans la note

on leur a, tour à tour, ôté & rendu la fac culté de penser; & on n'a peut être pas as. se fez ferupuleusement cherché dans la différence du physique de l'homme à l'animal, la cause de l'infériorité de ce qu'on appelle l'ame des,

animaux.

Il indique ensuite plusieurs, de ces différences, physiques, telles que, la pertection de notre org nifation; la vie des animaux plus courte que la notre, qui ne leur permet pas de faire antant d'observations que l'homme : les animaux mieux pourvus que nous par la nature, ce qui fait qu'ils ont moins de besoins; les armes que l'homme s'est forgée, qui le rendent gedoutable; notre espèce plus multipliée &c. Teme l page 10. Edition de 1758. Je ne veux pas justifier l'Auteur du Livre

h l'Esprit sur ce qu'il prétend que toutes nos

ed offervazioni &c.) Notes & observations sur le Traité des Délits & des Peines, où l'Auteur est qualisié d'esprit-borné,
de frénétique, de supide imposteur, rempli de
mauvaises intentions; il a écrit pour tromper le public, il ne sait ce qu'il dit, il est
plein de faussetés, de dégouvantes sottises;
il est surieux, satyrique, esfrené, plein d'amertune, de calomnies, de perside dissimulation, de malignes obscurités, de honteuses contradictions, de sophismes, de chicanes, de paralogismes. Son ouvrage est un
ouvrage monstrueux, & sorti du plus profond des ténèbres, plein de témérités, de
klasphèmes, de doctrines fantastiques & c. & c. & c.

vertus n'ont que l'întèrêt pour principe; maisje ne crois pas non plus qu'on, puisse répondre.

par des ironies, à des raisons.

Je suis bien éloigné de vouloir mettre aurang des critiques mal-intentionnés, l'Illustre Auteur de l'Inoculation du bon seus &c: Je respecte trop, ses talents & ses qualités personnelles qui sont au dessus des éloges: Je pense que des inimitiés particulières, quelquesois l'amour du vrai lorsqu'il va jusqu'à l'enthousiane, peuvent aveugler l'homme le plus impartial. Mais que dirons-nous du Cattécbisme du Livre de l'Esprit? Est ce l'amour-du-vrai qui a placétous les passages isolés & tronqués qu'on trouve dans ce libelle? Cet amour du vrai est it si consument sophistique?

D: A

JOURNAL HELVETTQUÉ

L'étonnement que de semblables calominies doit exciter chez tout Lesteur éclairé cesser en apprenant que l'ouvrage où elles se trouvent est une production monathale.

L'Auteut du Traité des Délits & des Pelnes a cru, malgré le ridicule des accufations qu'on lui intente, devoir à fa réputation, une réfutation de cette infermale brochure (*). Voici comme il commence.

. Il n'est pas nouveau en Europe de voir des hommes de lettres recevoir les tèmoignages les plus flateurs du publio, tandis que d'un autre côté il sont l'objet de la critique de quelques Ecrivains; c'est à quoi doit s'attendre tout bon Citoyen qui consacre quelque portion de son tems à l'importante connoissance du cœur humain. Il n'est pas étrange même que l'on ose couvrir du manteau sacré de la Religion les accusations les moins, fondées contre un Ecrivain, qui la porte gravée dans le cœur, qui l'honore dans ses écrits, & qui montre qu'il la professe par ses actions: Tèmoins les illustres Muratori & Maffel.

^(*) La eme Edition dont hous avons parlé est accompagnée d'une Réparfe aux Notes & Chiltrations & C.

De Chrétien éclairé pardonne les injures; mais doit se justifier des imputations odieuses d'irréligion, sans cependant hair son accusateur, & sans oublier ses devoirs envers Dieu & sans propre réputation....

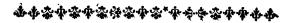
" Je commence tranquilement mes Notes » Es réfléxions, dit mon Adversaire. C'est » avec la même tranquilité que j'y répon-» drai; quoiqu'il soit bien plus aisé d'accuser de sang froid, quel de répondre » avec modération à des calomnies &c.

Entre les différents morceaux que contient cette Réponse aux Notes & Observations, celui sur la peine de mort m'a paru mériter d'être traduit; d'autant qu'il répond à plusieurs objections qu'on a élevées contre l'Auteur; si la traduction de la Présace que je vous envoye est bien reçue, je vous enverrois, Messieurs, ce morceau dont je parle & d'autres qui ne seront pas moins intèressants.

Vevay le....

J. T. de G.

22



PREFACE à la tête de la Vme Edition Italienne du Tyaité des délits & des peines.

L y a douze siécles qu'un Empereur qui règnoit à Constantinople fit compiler les Loix d'un ancien peuple conquérant: Ces mêmes Loix ont été ensuite confondues avec les Actes Lombards, & envelopés dans de nombreux & immenses volumes, fruit du loisir de quelques Commentateurs; & quelques fragmens épars qui nous en restent forment de nos jours, certe tradition d'opinions qui, dans la plus grande partie de l'Europe, porte le nom de Loix. Une opinion de CARP-ZOVIUS, un usage antique raporté par CLARUS, un tourment suggeré avec atrocité par FARINACCIO (*) sont aujourd'hui les Loix, les règles de justice, auxquelles se conforment avec sécurité ces hommes à qui sont confiés les dépots sacrés

^(*) PROSPER-FANINACCIO mort Procureur fiscal à Rome en 1616 charge qu'il éxerça avec beaucoup, de sévérité,

de nos fortunes & de nos vies, & qui devroient ne nous en priver, que toûjours en tremblant de se rendre coupables d'injustice (*). Ce sont ces Loix, l'égout des

Ceci tembie tait expres pour repondre à M MUYART DE VOIGLANS, qui dans fa Réfutation du Traité des Délits Fetc en forme de Lettre, s'exprime ainsi: " Vous vous attendiez 29 sans doute, comme moi, Monfieur, sous 29 l'ansaonce d'un Traité des Delits & des Peines, de trouver une discution éxacte & méthodique des Loix, des Principes, qui font n rélatifs à cette matière : des citations d'autorités, sur les questions qui en peuvent naitre. furtout une énumeration éxacte des differentes espèces de crimes, & de leurs peines, ainsi que des procédures nécessaires pour parve. nir à les constater & à les punir; & cepen-.. dant vous verrez avec surprise, que rien de tout cela ne se rencontre dans l'ouvrage en a question. La vérité n'oserat elle jamais se présenter elle meme? , Notre raison aurat-elle donc toûjours besoin d'être aidee de celle de nos ancêtres? Et, si l'on plaide la cause de l'humanité faudra til aller chercher autorités chez les siécles inhumains? Nôtre Auteur, il est vrai, ne cite personne, si ce n'est quelquesois le grand Montesquieu, & les Rois péres des Peuples; mais il parle au cœur: Malheur à l'homme public qui n'a pas ressenti en le lisant ce doux frémissement dont parle, & qui oseroit demander de plus amples détails Il a posé les six principes; quel est le Juge ignorant qui ne sauroit les apliquer?

siécles les plus barbares, dont on éxamine dans cet ouvrage la partie qui regarde les sistèmes criminels. L'on ose y exposer aux Ministres de la félicité publique les désordres aussi funestes que fréquents qui naissent de tels abus. Et, comme ces objets ne sont pas faits pour ces hommes vulgaires, toûjours aveugles & remuans,

en étoit un, que d'injustice ne vat-il pas com-

. Sans doute, dit encore M. Vouglans, , que je n'ai point l'organisation des sibres aussi déliée que celle de nos criminalistes mo-, dernes, sar je n'ai point ressenti ce doux frémissement dont ils parlent, Voila une de ces ironies qui outrage l'humanité. O la plus belle des vertus! Il étoit donc réfervé à ce siècle philosophique de te toutner si cruellement en ridicule! Je ne scais si c'est à l'organisation de vos fibres, que nous devons reprocher la dureté de vos fentimens. Avocats inhumains, mais je sais bien que si l'innocence oprimée n'avoit pas d'autres défenseurs que vous, elle seroit souvent la victime de cette irrégularité des procédures criminelles, dont parle l'Auteur du Traise des Delits & des Peines, & que vous ofez nier; mais, graces à la philosophie, il est des L'OISEAU, des DE BEAUMONT, des SERVANT &C. Il y a plus, il est des sociétés d'hommes vertuenx, de bons Citoyens, qui comblent de gloire & d'éloges ceux qui osent élever leurs voix en faveur de l'humanité, contre les préjugis les plus affermis.

on s'est servi d'un stile au dessus de leur portée. Cette recherche ingénue & défintèressée de la vérité, cette indépendance des opinions vulgaires, qui se font remarquer dans cet ouvrage, sont le fruit de cette honnête liberté de penser que laisse au sage, un Gouvernement doux & éclairé, tel que celui sous lequel vit l'Auteur. quoi qu'on en dise, les grands Monar-ques, bienfaiteurs de l'humanité, aiment la vérité, & se plaisent à entendre les cris du Philosophe ignoré: ils ne désaprouvent que ce fanatique amour d'indépendance qui n'est aidé que de la force & de la ruse & que reprouve la raison. Les désordres présens sont donc plûtôt la satyre des siécles passés que du nôtre: Ce n'est pas aux Législateurs modernes qu'il faut les reprocher.

Que ceux qui voudront m'honorer de critiques, commencent donc par éxaminer impartialement mon livre. Par cet éxamen, on se convaincra que, bien loin que mon but soit de porter aucune atteinte à la légitime autorité des Souverains, l'effet de mon ouvrage seroit plûtôt de l'augmenter, s'il est vrai que la douceur & l'humanité justifient cette autorité aux yeux de tous les hommes, & que l'opinion soit plus puissante sur eux, que la force.

C'est ce désaut d'éxamen, qui a fait naître, ces critiques mai fondées qu'on a déjà publiées contre cet ouvrage, & qui m'obligent ici d'interrompre un moment mon raisonnement au Lecteur éclairé, pour estayer de fermer une fois pour toutes tout accès aux critiques erronée d'un zéle timide, ou aux calomnies dictées par l'envis.

Les principes moraux qui doivent servir de guide aux hommes dans leurs actions dérivent de trois sources différentes. favoir: La révélation, la loi naturelle & les conventions factices de la société. Elles s'accordent toutes trois à faire nôtre bonheur dans cette vie mortelle, indépendamment des récompenses d'une vie à venir, que nous promet la révélation. Il faut donc éxaminer les raports de l'une, & ne pas exclure les raports des deux autres. Je dirai même que puisque les principes moraux, révélés & naturels, quoiqu'immuables par leur nature, ont été alterés en mille manières dans le cœur dépravé des hommes, par leurs fausses réligions & leurs idées arbitraires de vice ou de vertu, il convient nécessairement que toutes les disférentes sectes, les différents sistèmes moraux, s'accordent au moins sur ce qui regarde les conventions purement humaines. Pour cet effet, il paroit nécessaire d'éxaminer, abstraction faite de toute autre considération, quelles sont les conséquences qui résultent de ces conventions nées de la nécessité, exprimées ou suposées pour l'utilité commune, & ce sera toûjours une entreprise bien louable que celle de forcer, même les incrédules les plus obstinés à adopter les principes qui conduisent les hommes à vivre en société.

Je dis que les principee moraux dérivent de trois sources différentes. Il y a donc trois classes différentes de vertus ou de vices: vertus réligieuses, vertus naturelles & vertus politiques. Ces trois classes (*) de vertus ou de vices, ne doi-

^(*) Les moralistes déclament sans cesse contre la corruption des mœurs; mais aucun encore, que je fache, ne s'est avisé d'en inculper la législation. Cependant il n'est rien de plus vrai, que les loix humaines de presque tous les peuples sont en contradiction avec les loix On fait toûjours abstraction de la morale, lorsqu'il est question de la politique. Si noire Divin Legislateur desend la mondamité. c'est à dire le luxe; s'il recommande la simplicié la frugalité, la véracité, nos préceptes politiques semblent s'y oposer: On considere le luxe du coté politique sans faire attention combien les bonnes mœurs sont le soutien d'un Etat, & combien le luxe y est contraire, & εſŁ

vent jamais se trouver en contradiction.

est incompatible avec les vertus que nous re-commande Jesus Christ Si ce même Législateur, nous commande la chasteté, d'un coté, nôtre éducation précoce, & de l'autre nos mariages retardes par l'intèrêt, le prépugé, les loix, rendent ce précepte presque impossible à fuivre. S'il croit le divorce contraire a l'ordre qui doit règner dans la société. & par conféquent contraire au bonheur de ses individus. & qu'il nous déclare que le lien conjugal est indissoluble, cet interêt, ces préjugés, ces loix viennent encore nous rendre ce précente infuportable. & en faire l'inftrument de notre infortune, en gênant nôtre choix. Que l'incré-dule s'éléve tant qu'il lui plaira contre la rigidité des prèceptes du Christianisme, pour moi ie croirai toûjours qu'il est le chef d'œuvre de nôtre félicite, & que si nous trouvons si rarement le bonheur dans les fociétés politiques, dest aux législateurs humains que nous devons nous en prendre Ouvrons l'bistoire, dit l'Au-teur du Traité des Delits &c nous verrons que les Loix... n'out éte le plu souvent que l'instrument des passions d'un petit nombre : ou l'effct d'un besoin fortuit ou passager, platot que l'ou. rage d'un éxaminateur impartial de la nature bumaine qui ait su les diriger à cet unio que but : La plus grande félicité du plus grand nombre.

J'avois écrit ceci, lorsqu'il m'est tombé entre les mains le manuscrit d'un bon Citoyen de Genève. Citoyen

Ce qui ne veut pas dire cependant que

Citoyen trop peu écouté, & dont l'impartialité & les grandes vues ont été trop peu reconnues. Et qu'elle n'a pas été ma joie de me trouver ici à l'unisson avec cet homme estimable?

, Loin que nôtre Législation foit bonne, die, on, on peut dire qu'il n'y a point encore, eu de Législation fur la terre. Une Législation doit être un fisteme des Loix tendant à faire le bonheur de chaque individu d'une, société; & qu'elle Législationn eut jamais, pour objet le bonheur des hommes!.....

", Les Loix de la nature, les Loix de Dieu ", même, furent sacrifiées avec tant d'audace ", dans les Législations humaines, qu'on seroit ", tenté de demander si les Nations Chrètiennes

croient en Dieu?

Je préparois encore un petit essai sur l'éducation publique, dans lequel je tache de démontrer la nécessité de former l'homme avant
le Citoyen, (j'apelle Citoyen celui qui s'est
choisi un état dans la société) idée que m'avoit sait naître la lecture d'un ouvrage intitulé,
Réstéxions sur la théorie de la pratique de l'éducation, contre les principes de M Boussaau,
dans lequel ouvrage, on prétend qu'il faut commencer par former le Citoyen; je vois encore
ibi avec plaisir que mon Compatriote apuie mon
sentiment., Aucune institution, dit-il, immè, ditement après ce que nous venons de ci, ter Aucune institution pour former la rai, son; aucune pour distinguer les talens des
, Citoyens, & pour mettre chacun à sa place,

toutes les conséquences & tous les devoirs qui réfultent de l'une, réfultent également des deux autres. La Loi naturelle ne demande pas de nous, les mêmes devoirs que la Révélation, tout de même que les fimples Loix politiques, n'éxigent pas de nous, tout ce qu'éxige la Loi naturelle. Mais il est très important de distinguer ces Loix politiques, celles qui résultent des conventions expresses ou tacites, entre les hommes, de les distinguer dis-je, des Loix révélées & naturelles; parce que la force qui nait de ces conventions est telle, quelle peut légirimement éxercer d'homme à homme, sans une sancton expresse de l'Etre Suprême. On peut donc dire avec raison que les notions de vertu politique, sont sujettes à des variations. Celles de la vertu naturelle auroient toûjours été claires & sans mélange, si l'imbécilité ou les passions des hommes ne les avoient obscurcies. A l'égard de la vertu réligieuse, ses notions, fondées sur une révélation immédiate de Dieu, sont immuables & constantes, parce que Dieu prend soin de les conferver.

Ce feroit donc une erreur d'attribuer à un Ecrivain, qui traite des conventions sociales, & de leurs conséquences, de lui attribuer dis-je, des principes destructeurs de la Loi naturelle ou de la révélation, parce qu'il fait abstraction de celles-ci. Co seroit encore une erreur de prétendre criminaliser les intentions d'un Auteur, lorsque, considerant les émanations du pacte social, il ne les supposeroit pas existantes avant le pacte même; mais ce seroit aussi une erreur, dans cet Auteur, lorsque, parlant de l'état de guerre, antérieur à l'état social, il considéreroit les hommes dans cet état (d'après Hobbes) comme exemts de tout devoir & de toute obligation réciproque, au lieu de considérer cet état même comme un effet de la corruption de la nature humaine, ou du manque d'une sanction expresse.

La justice divine & la justice naturelle, disons nous, sont immuables & constantes de leur nature; parce que le rapport qui se trouve entre deux mêmes objets doit être toûjours de même (*); mais ce que

^(*) La Giustizia divina e la giustizia naturale sono per essezza loro immutabili e constanti; perchie la relazione frà due imdesimi oggetti è sempre la niedesima. Voità comme s'exprime l'Auteur lui-méme; en quoi il ne me paroit pas sort clair. Je crois cependant qu'il veut parler des rélations du Créateur avec ses Créatures, ou des Créatures entr'elles, abstraction faite du contract social, rélations qui doivent être immuables.

nous appellons justice humaine ou politique, n'étant qu'un rapport, une rélation entre telle ou telle action, ou tel & tel état de la Société, varie avec cet état, ensorte que ce qui est utile dans un tems, peut être préjudiciable dans un autre. Or cette distinction du dommage ou de l'utilité qui peut résulter de telle ou telle action pour la Société, demande une analyse exacte des rapports compliqués & variables des combinaisons civiles. Ce sont là des principes qu'il ne faut jamais perdre de vue, ni confondre pour bien raisonner dans les matières publiques. C'est au Théologien à établir les bornes du juste & de l'injuste des actions humaines considérées en ellesmêmes; mais c'est au Publiciste à considérer ces actions dans leurs rapports avec la Société, & à décider celles qui lui sont utiles ou dommageables. L'un de ces objets ne sçauroit préjudicier à l'autre: La instice purement humaine doit tonjours cèder à celle qui, émanée immédiatement de Dieu, est inaltérable comme lui.

Je le répéte. Que ceux qui voudront m'honorer de leurs critiques, ne commencent point par m'imputer des principes destructeurs de la vertu & de la Religion: J'ai démontré que tels ne sont pas mes principes. Au lieu donc de chercher à me trouver incrédule ou féditieux, qu'il tâchent de me trouver mauvais Logicien, ou Politique inexpert; qu'ils ne craignent pas de s'opposer à mes principes, lors-qu'il sera question de soutenir les intérêts de l'humanité; qu'ils me convainquent de l'inutilité de ces principes, ou du dommage qui pourroit en résulter pour la Société; qu'ils me fassent voir l'avantage des usages reçus. J'ai donné un témoignage public de ma Religion & de ma soumission au Souverain, dans ma Réponse aux Notes & Observations: Je croirois donc superstu de répondre à d'ultérieurs écrits tels que celui-là; mais lors qu'on écrira avec décence, comme il convient à d'honnêtes gens, & d'une manière lumineuse, qui me dispense de remonter aux premiers principes, quels qu'ils soient (*), on trou-vera en moi, moins un homme qui cherche de faire prévaloir son sentiment, qu'un pacifique ami de la vérité.

^(*) L'Auteur entend ici que comme dans ce qu'il a écrit, il est toujours question des premiers principes, ceux qui entreprendront de le résuter doivent suivre la même méthode.



Du Passage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales.

S 1 les Danois, les Anglois & les Hollandois n'avoient pas jugé la découverte du passage par le Nord, pour aller aux Indes Orientales, à la Chine & aux Indes Occidentales, d'une utilité aussi grande qu'elle le seroit en effet, ils n'en auroient pas tenté la recherche à tant de reprises par le Nord-Est, & par le Nord-Ouest, qu'ils ont fait.

Toutes les Nations d'Europe connoisfent le bien qui résulteroit d'une pareille découverte, tant par l'abréviation des voyages, que par les établissemens qu'on pourroit faire aux Côtes d'Asse & d'Amérique, chez des peuples peut-être très riches & très commerçans.

De ce que les uns ni les autres n'ont point encore réussi jusqu'à ce jour, ce n'est pas un Argument convaincant pour qu'il n'y ait point de passage, ou que les difficultés de le trouver soyent insurmon-

tables. Rapportons les principales expériences faites à cet égard, afin de rendre le plan que nous formerons pour cette découverte, plus sensible & plus probable.

La découverte de l'Amérique étoit à peine connue, lors que JEAN CABOT entreprit en 1497, sous la protection d'HENRI VII. Roi d'Angleterre de découvrir un passage aux Indes par le Nord-Ouest. C'est à ce Navigateur que les Anglois attribuent la découverte de Terreneuve & du Cap de Floride, découverte qu'ils regardent comme leur titre de proprieté du Nord de l'Amérique. Ce ne fut que vers la fin du Siécle suivant que MARTIN FORBISHER Anglois, fit trois voyages ad boc, par le Nord-Ouest en 1576. 77. & 78. Il donna son nom au détroit de Forbisher qui git par les 52 degrés, 20 minutes latitude Nord; où il ramassa dans la terre du Cap de désolation, des Marcassites luisantes, qu'il porta à Londres, & que les Orfèvres prirent pour de l'or brut; mais n'ayant pû pousser l'avanture plus loin, il n'eut con-noissance d'aucun passage, & ne connut pas même le Détroit de Davis, ni celui d'Hudson.

Peu de tems après & en 1580. ARTUR

PET ET CHARLES JACMAN, tentérent cette découverte par le Nord Est, & enfilérent le détroit de Waiguatz, suppofant que la Nouvelle Zemble étoit une Isle, mais ils ne firent rien.

Guillaume Barentz, Hollandois venant ensuite, prit par le Nord de la nouvelle Zemble, mais il rangea les Côtes de trop près, & sut surpris par les glaces, ce qui le mit dans la nécessité d'hiverner dans ces Mers & sit manquer sa première entreprise, qui se sit en 1594. Il l'a recommença deux autres sois dans les années suivantes, sans s'écarter d'avantage que la première, des Côtes de la Nouvelle Zemble, ce qui sit encore échouer son entreprise par la même raison.

En 1585, & depuis cette année jusqu'en 1626, Jean Davis, Hudson, Button, Baffins, tous Anglois voyant le mauvais succès de ces expériences par le Nord-Est, & s'imaginant que le Groenland étoit à l'extrémité Sud du continent Arctique, séparé de l'Amérique, ont imité Forbisher & pris par le Nord Ouest dans l'espoir de réussir: Mais après avoir poussé dans ces mers, les uns plus, les autres moins, jusques vers les 78 degrés de latitude Nord, & les 280 degrés de longitude, ils ont rencontré par tout, la terre

Sans la moindre ouverture connue d'eux. & ont été du sentiment que le Groenland tient à l'Amérique & aux Terres Arctiques. Quelques uns d'eux furent pris par les glaces, & hyvernérent dans ces mers. Ce sont eux qui ont donné leurs noms aux détroits & Bayes que les Cartes v marquent.

Le Roi de Dannemark, croyant qu'il étoit possible de trouver un passage par le Nord Ouest, y envoya des Vaisseaux en 1605. 1606. 1607 & en 1619. JEAN Munk, qui après une exacte recherche, se trouvant pris par les glaces, fut obligé d'hiverner à une côte qu'il nomma le nouveau Dannemark, dans un endroit qui git par les 64 à 65 degrés Nord, qu'il marqua par ces mots, nec plus ultrà. Celui-cy est du sentiment que le Groenland est séparé de l'Amérique, & qu'en passant par le décroit de Davis, qui fut découvert en 1585, & gagnant de-là son nec plus ultrà, on trouveroit le passage, ainsi qu'il se promettoit de saire à son second voyage, qu'une mort précipitée l'empêcha d'entreprendre.

Mais ce qui combat son sentiment, c'est la même expérience que le Capitaine JA-MES fit pour les Anglois en 1631. sans trouver ce qu'il cherchoit; il fut obligé

d'hiverner à l'Isle Charleton par le 61 degré Nord, où il trouva plus de froid que BARENTZ n'en avoit essuyé dans le Nord-Est par les 76 à 77. degrés. L'expérience du Capitaine Zacharie William, envoyé de reches par les Anglois pour la même expédition en 1667, n'eut pas un meilleur succès; ce Capitaine monta jusqu'au haut de la Baye de Bassins & de celle de Button, & rabattit en parcourant les Côtes jusques par les 50 degrés Nord, où il s'arrêta chez des Peuples assez doux & traitables, sans avoir rien découvert, ni tiré aucun fruit de cette mission.

Longtems après toutes ces expériences, les Hollandois se réveillérent & envoyérent de rechef tenter ce fameux passage par le Nord-Est. Le nommé CORNELIS GELMERSEN KOK fut chargé de cette affaire: Il monta jusqu'au 80 degré Nord, & delà courant dans l'Est en soutenant la même lattitude pendant un tems, il trouva des mers douces & navigables fans glaces, parce qu'il étoit loin dans le Nord des terres de la nouvelle Zemble; & il ne se plaint point de l'affollement de la Boussole. Il alla jusques aux montagnes & au golphe de l'Een. A son retour ceux qui l'avoyent armé demandérent aux Etats le privilège exclusif de cette navigation; à

quoi la Compagnie des Indes Orientales Hollandoise s'opposa, le demanda pour elle même, offrant de faire cette découverte à partir de Batavia par les Mers du Japon; & elle obtint ce privilège à ces conditions. Elle tenta en effet cette découverte par les mers du Japon, mais sans aucun fruit, parce que les Japponois qui commercent à la Terre de Jesso, ayant appris que les Hollandois avoient touché à cette Terre, & que même ils avoient découvert la Terre de Compagnie, & l'Isle des Etats, qui avec Jesso forment le détroit d'Uries, leur défendirent de naviger dans ces Mers, à quoi les Hollandois ont souscrit dans la crainte de perdre l'entrée & le Commerce qu'ils ont au Japon, à l'exclusion de toute autre Nation de l'Europe.

Il y a eu encore d'autres tentatives faites, qui n'ont pas mieux réussi. On est cependant redevable à toutes ces tentatives d'une infinité de découvertes extrémement utiles. On en trouve un détail fort intèrressant dans les Voyages à la baye de Hudson &c. par Henri Ellis (*).

^(*) Imprimés à Leide chez Elie Luzacifils, 1750. 8vo.

D'autre part les habitans de la terre de Jesso assurent qu'il y a entr'eux & l'Asie ou Tartarie, un bras de mer; & des Hollandois qui firent naufrage à la Côte de la Corée, dont plusieurs échapérent, ont soutenu qu'ils virent sur le rivage une Baleine morte, qui avoit un harpon de Gascogne attaché au dos. Or, il y a bien plus d'aparence que cette Baleine ayant été blessée aux environs de Spi zberg, où l'on fait la pêche, a dû rasfer bien plûtôt au travers des mers du Nord, que de vouloir lui faire faire le tour ou le voyage par le Cap de Bonne-espérance, ou par celui de Horn. Les Moscovites assurent que les terres les plus Septentrionales de l'Asie, ne poussent point dans le Nord plus haut que la latitude de la nouvelle Zemble. & que même cette derniére est la plus au Nord de toutes. Enfin une chose qui est à considerer, c'est que les cartes & l'histoire de la Chine font voir, que ceux qui partent de la grande muraille, & font route entre le Nord & l'Ouest, arrivent à l'Océan Septentrional en 14 jours: Ce qui donne lieu de penser qu'il y a du Commerce en ce passage, qui pourroit fort bien dans le cours de l'entreprise servir de relache & d'échelle de Commerce.

Si donc tant de tentatives infructuensement faites paroissent influer en quelque forte contre la réalité du passage ou la possibilité de le trouver; les quatre dernières circonstances qu'on vient de citer, peuvent bien contrebalancer cette opinion; d'autant plus que parmi ce grand nombre de voyageurs & d'habiles gens qui ont réfléchi sur la question, il n'y en a pas un seul qui ait osé avancer qu'il n'y a point de passage, ou qu'il est impossible, & pas une non plus de toutes les Nations navigeantes de l'Europe qui n'en désire la réalité, & qu'il se trouve quelqu'un assez entreprenant & constant pour en poniser à bout la recherche. La chose n'est donc tout au pis aller que douteuse aujourd'hui. Or . en fait de découvertes avantageuses, le doute suffit pour exciter à la recherche.

Si avant la découverte des Indes Orientales & Occidentales, on n'avoit pas facrifié les doutes, nous ignorerions encore le Commerce de ces parties du monde, qui est devenu si nécessaire à l'Europe, que quiconque l'en retrancheroit aujourd'hui, la ruineroit presque entiérement. Les Portugais réduits dans leur petite lizière de terre, seroient denués. des grandes richesses que leur sournissent le Bresil, l'Afrique & les Indes Orientales; les Hollandois qui peu après leur établissement sait aux Indes Orientales, se sont vûs en état de soutenir les efforts de plusieurs grands Princes, seroient bornés dans leurs marais

à vendre du beure & du fromage.

Si donc on se décide à cette recherche. les fautes des autres, nous serviront de flambeau dans cette route. Abandonnant donc la partie du Nord Quest, on pourroit tenter cette découverte par celle du Nord Est, malgré le peu de succès de BARENTZ tout bon navigateur qu'il étoit, attendu qu'il n'a manqué trois fois fon projet, que parce que tontes les trois fois, il s'est obstiné à fréquenter les cotes, & à se tenir près des côtes de la nouvelle Zemble, pensant que s'il avançoit davantage vers le Pole Arctique, il trouveroit encore plus de glaces que par la latitude des terres du Nord de la nouvelle Zemble: En quoi il se trompoit, parce qu'en tout pays du monde où la mer se glace, ce n'est que parce que son eau se trouve affoiblie par le mélange des eaux douces qui s'y déchargent par les rivières & les fontes des neiges. Car à cent lieues au large des côtes, la mer ne se glace plus, tant à cause du grand mouvement perpétuel qui l'y agite bien plus qu'auprès des côtes, qu'à cause des sels & du bitume dont elle y est chargée sans mélange d'eau douce. En esset de ce qu'on voit quelquesois à une distance considerable des terres, des espèces de montagnes ou Côtes de glaces, on ne doit pas en conclure qu'elles soyent sormées par là, mais, que ces glaces se sont détachées des côtes, d'où le vent de terre les a poussées au large, où leur volume grossit par la chute des neiges & par les frimats, & d'où quelquesois le vent du large les repoussée vers la terre, & en s'aprochant elles s'accrochent & se collent de manière qu'elles forment une grande étendue.

Il est donc certain qu'on évitera cet inconvénient en s'aprochant le plus qu'on pourra du Pole Arctique: Bien entendu qu'on s'y prendra dans la saison de l'été. Cela est d'autant plus probable que Kok n'a trouvé que des mérs douces & agréables, quoiqu'il ne se soit élevé que jusques par le 80 degré Nord. S'il avoit poussé par les 84 ou 85 degrès, il est vraisemblable qu'il y autoit trouvé plus de douceur de tems, pour ne pas dire de la chaleur, que par les 80 degrès; non seulement parce que la présence perpétuelle du soleil sur l'horison, ou sans se coucher pendant six mois depuis les 85

Julqu'aux 90 degrés, échauffe plus ces parties là, que celles qui sont par de moindres latitudes; mais aussi parce que pendant les six autres mois qui sont hi-ver, encore que le corps du soleil ne s'y montre point, il y règne cependant des aurores boréales qui forment un jour prés-que continuel, long-tems après l'équinoxe de l'hiver, selon le raport de plusieurs voyageurs, & peut être même pendant tous les six mois de l'hiver. Car qui sait si ces aurores boréales ne sont point formées en partie par des soussires subtils aeriens qui s'enslament & se rassemblent vers les Pôles? On est assez convaincu par l'ex-périence, que ce n'est pas l'éloigne-ment seul du soleil qui fait le froid. Le Canada quoi qu'il ne soit que par les 46 degrés Nord, est connu pour être plus troid que l'Ecosse qui est par les 56 à 57. JAMES par les 61 degrés a épronvé plus de froid dans la même saison, que BARENTZ par les 76. Il y a donc quelqu'autre cau-fe qui concourt avec le foleil & les autres astres pour le froid ou le chaud, il est constant que la terre, l'eau & l'air nitreux donnent des froids horribles, & au contraire les sulphureux donnent du chaud.

Il réfulte de tout ceci que les

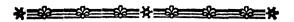
mers

JUILLET 1767.

mers étroites & serrées par des terres, ainfi que les mers gisantes le long des côtes, Sont infiniment plus sujettes à se gélec que celles qui sont éloignées des terres. Il faut donc pour cette entreprise ci, s'éloigner tant qu'on pourra des terres, & s'aprocher du Pole Arctique: Sur quoi on seroit tenté de croire, en considerant ce qu'à dit Kok de la douceur du climat. que ce voyageur a trouvé par les 80 degrés Nord, qu'il n'y a point de terres sous le Pole Arctique, dans toute la cir-conference de ce cercle; ce qui sourniroit un moyen de tenter aussi la découverte en question par le Nord-Onest. Venons actuellement au détail de l'armement & de la route, qu'il faut suivre pour réulfir dans cette entreprise.

La suite le mois prochin.





LETTRE

De M. Everard (*).

LETTRE I.

PRES avoir traversé quelques parties des Alpes & visité l'Allemagne, j'ai pensé, Monsieur, que je ne devois pas revenir chez moi fans avoir vu les fameules mines de mercure d'Idra, & ces cavernes souterraines où des milliers d'infortunés sont condamnés à demeurer, sans espoir de revoir jamais le Soleil, & à trainer leur malheureuse vie sous le souet d'un Maître barbare. Imaginez vous fur le penchant d'une montagne une ouverture large de cinq verges (15 pieds), au fond de laquelle on descend dans une espèce de seau à la profondeur de plus de deux cent brasses, dont le bas s'élargit & devient toûjours plus sombre à mesure que l'on descend. Enfin, après avoir été pendant quelque temps suspendu d'une manière ter-

^(*) Ces deux Lettres font extraites & traduites des papiers Anglois.

rible, on atteint le fond, & l'on marche fur un terrein creux; la multitude des échos qui se répétent imite le bruit du tonnerre à chaque pas que l'on fait dans cette demeure épouvantable. On n'y recoit d'autre lumiére que celle de quelques lampes disposées çà & là, qui suffisent seulement pour laisser aux malheureux qui l'habitent la liberté d'aller d'un lieu à un autre, sans le secours d'un guide. Quoi-que l'habitude leur donne la facilité de distinguer les objets à la clarté de ces lampes, je ne pus de quelque temps discerner ce qui étoit dans ce lieu, ni même les personnes venues avec moi. Quelqu'horrible que soit ce séjour, c'est, pour ainst dire, un palais en comparaison des habitans. La noirceur de leurs visages sert seulement à couvrir la pâleur horrible que leur causent les qualités pernicieuses du minéral qu'ils s'occupent à tirer. Ce sont, en général, des malfaiteurs condamnés pour toute leur vie à ce travail; ils y perdent l'appétit dans très peu de temps, & communément ils meurent au bout d'environ deux ans, par un resserrement total de toutes les jointures de leur corps.

Je marchois depuis quelques momens dans cette affreuse demeure à la suite de

mon guide, & je réfléchissois sur l'avarice & la tyrannie étrange des hommes, lorsque j'entendis sderrière moi quelqu'un qui m'appelloit par mon nom, & s'informoit avec le plus tendre empressement de ma santé. Je me retournai; je vis une créature toute noire, toute hideuse, qui s'approcha en me disant du ton le plus touchant: Ab, M. EVERARD, ne me reconnoissez-vous plus? Bon Dieu, quelle fut ma surprise, quand, à travers les traces de la misére la plus profonde, je découvris les traits de mon cher & ancien ami le Comte ALBERTI! Vous l'avez connu vous-même, Monsieur. Vous vous rappellez sur quel ton d'estime & de considération il étoit à la Cour de Vienne. vous en ai souvent entendu parler comme d'un homme qui devoit être compté dans le petit nombre de ceux qui font honneur à nôtre siécle, possédant au plus haut degré l'humanité & la générolité, & ne faisant usage de sa fortune, que pour soulager les malheureux. Je l'embrassai en versant un torrent de larmes; lorsque je fus un peu remis, je lui demandai par quel accident il se trouvoit dans cet asyle ténébreux. Il me répondit que s'étant battu en duel contre un Général de l'Infanterie Autrichienne, malgré les ordres de

PEmpereur, & l'ayant laissé pour mort, il avoit été obligé de fuir dans une des Forêts de l'Istrie, où il avoit été pris par des brigands qui depuis long-temps infestoient ce quartier; il avoit vécu avec eux pendant neuf mois; au bout de ce temps l'endroit où ils étoient cachés fut investi, & après une très-grande résistance dans laquelle la plûpart furent tués, il fut conduit avec le reste à Vienne, où l'on vouloit le faire rouer vif. Cependant il fut reconnu, & plusieurs de ces scélerats avant attesté son innocence, il fut condamné seulement à travailler dans les mines d'Idra pendant toute sa vie: Supplice, à mon avis, mille fois pire que la mort.

Pendant qu'ALBERTI me faisoit ce récit, je vis venir auprès de lui une jeune femme; c'étoit la sienne. La situation terrible de ce lieu n'avoit pas été capable de détruire sa beauté, & dans ce séjour d'horreur elle avoit conservé tous ses charmes. Cette Dame étoit née d'une des premiéres familles de l'Allemagne. Après avoir tenté sans effet toutes sortes de moyens pour obtenir la grace de son mari, elle s'étoit déterminée à partager ses malheurs; elle étoit descendue courageusement dans ces demeures dont si peu de vivans ses

F 3

viennent: Elle vivoit avec lui fatisfaite, oubliant les agrémens de la vie, travaillant à ses côtés, & contente de partager sa situation.

LETT'RE II.

MA derniére Lettre vous peignoit fortement la trifte situation de mon ame. & peut être étoit elle trop sombre. J'avoue que le déplorable état que je vous décrivois du plus digne des hommes, ajoutoit à l'horreur de cette affreuse demeures à présent j'ai le bonheur de vous apprendre que j'ai été témoin de la scène la plus attendrissante que j'aie jamais vue. Neuf jours après que je vous eus écrit, une personne vint en poste de Vienne dans le petit Village qui est près de l'ouverture du grand puits; il fut bientôt après suivi d'un fecond, & celui-ci Id'un troisiéme. Leur premier soin fut de s'informer du malheureux Comte, & comme j'arrivois lorsqu'ils faisoient cette question, je leur donnai une réponse satisfaisante. Ces hommes étoient, l'un le frère, l'autre le cousin de la Dame, & le dernier l'ami intime du Comte. Ils venoient avec sa grate qui avoit été obtenue par le Général hième avec lequel il s'étoit battu, & qui

étoit entiérement guéri de ses blessires. Je redescendis avec toute la joie possible dans cet épouvantable séjour; je lui présentai ses amis, & l'informai de l'heureux changement arrivé dans sa fortune. Il seroit impossible de décrire la joie qui brilla sur son visage; l'émotion de la jeune Dame ne fut pas moins vive. On employa quelques heures à remettre ce couple tendre & fidèlle en état de paroitre; je ne pus voir sans attendrissement la manière dont il prit congé des malheureux compagnons de son infortune; à l'un il laissa sa bèche, à l'autre ses habits, à un troisséme ses petits ustenciles de ménage. Nous fumes bientôt tirés de la Mine, & il revit la lumiére du Soleil qu'il avoit totalement désespéré de revoir. Une chaise de poste fut prête le lendemain matin pour le conduire à Vienne, j'ai reçu une lettre de lui. depuis qu'il y est arrivé. L'Impératrice l'honore de ses bontés; ses biens & son rang lui ont été rendus; il jouit avec sa belle moitié d'une félicité d'autant plus vive & plus sensible, qu'ils ont connu le malheur.

Je suis, &c.

A Paris ce 24 Avril 1767.

88

ANNONCES DE LIVRES

E T

AVIS DIVERS.

ı.

BREGE' Chronologique ou Histoire des Découvertes faites par les Européens dans les quatre Parties du Monde. Extrait des Rélations les plus éxactes & des Voyageurs les plus véridiques. Par M. JEAN BARROW, Auteur du Dictionnaire Géographique. Ouvrage traduit de l'Anglois, par M. TARGE. A Paris, chez Saillant, rue St. Jean de Beauvais, Delormel & Desaint rue du Foin-St. Jacques, PANCKOUCKE, rue de la Comédie Françoise; & à Orléans, chez Coures de Villeneuve. 1766 & 1767. 12 Vol. in-12. L'Auteur de ce curieux Ouvrage, dont il y a deux Editions de Loudres, n'ignoroit surement pas le mérite de l'Histoire générale des Voyages, traduite en partie de l'Anglois, & en partie composée d'original par l'Abbé PREVOT:

mais il s'est formé tout un autre plan-Ce sont les progrès de la navigation, depuis les premières découvertes faites à la fin du 15me Siècle par Christophe Co-LOMB, jusqu'en 1755, qu'il a suivis dans l'ordre des tems, & dont il donne ici l'histoire. Son plan réduit à cet objet si intéressant par lui même, ne lui permettoit que des détails à la portée de tous les Lecteurs; il en a par conséquent banni tout ce qui ne pouvoit être entendu que des Navigateurs & des Géographes. Mais en s'attachant plus à l'historique qu'aux détails purement maritimes, ce n'est pas du moins un Voyageur idéal, un Voyageur à la Françoise, qui s'identifie maladroitement avec tous les Voyageurs du monde; qui voulant parler leur langage, ne leur sait parler que le sien; qui peint les hommes de tous les tems des mêmes couleurs; qui veut philosopher, sans philosophie; qui traduit enfin l'histoire en Roman, & qui ne pouvant atteindre à cette aménité naturelle, qu'on ne trouve point en la cherchant, tâche, à son défaut, d'y répandre un mauvais ton de galanterie, digne des TRISSOTIN & des VADIUS. L'ordre des Volumes & des Découvertes ou Navigations est tel, 1 & 2. Découvertes des Isles de l'Amérique, par

CHRISTOPHE COLOMB; de Mozambique & de Melinde, par VASCO DE GAMA; du Brézil, par PEDRO ALVARES DE CA-BRAL; du Mexique, par FERNAND COR-TEZ 3 & 4, Celles du Pérou, par FRAN-COIS PIZARRE; de la Floride, par plusieurs Aventuriers, & particuliérement par FERDINAND DE SOTO; de la Mer du Sud, par MAGELLAN ou MAGALHAENS; des Isles Moluques, par les Portugais de la flotte de Magellan; Expéditions de FRANcois Drake; de Walter Raleigh; de CAVENDISH; de VAN-NOORT; de SPIL-BERGEN; de SCHOUTEN & LE MAIRE: de THOMAS ROWE; Description du Japon, extraite du nouveau Système de Géographie de LENNING & COLLYER. 5 & 6, Découvertes de JEAN MONCK, & autres dans le Groenland; Description de l'Islande, par Angrim Jonas; Voyage du Capitaine Thomas James, pour décou-vrir un passage au Nord Ouest, Histoire des Guerres du Brésil, par JEAN NIEU-HOFF; Voyage d'ABEL TASMAN pour la découverte des Pays baignés par la Mer du Sud; Description des Côtes de Malabat & de Coromandel, & de l'Isle de Ceylan, par PHILIPPE BALDOEUS. 7, 8, 9, Voyage au Nord de l'Europe; Mémoi-

re sur la Russie; Voyage autour du Monde, par DAMPIER; Description de l'Isthme de l'Amérique, par LIONEL WAFER; Voyage autour du Monde, par FRANÇOIS GEMELLI. 10, 11, 12, Voyage de MAR-TIN à St. Kilda, la plus éloignée des Isles Occidentales de l'Ecosse; Voyage autour du Monde, par Woodes Rogers; Voyage dans l'Amérique Méridionale, par Don Georges Juan & Don Antonio DE ULLOA; Découvertes des Russes sur la côte de l'Amérique, dans la partie du Nord-Ouest; Voyage autour du Monde, par George Anson; Entreprise des Anglois contre Carthagène, dans les Indes Occidentales, en 1741; Voyage d'ELLIS; pour découvrir au Nord-Ouelt un passage dans la mer du Sud; Naufrage du Do-DINGTON, Vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre. On voit combien cette Collection doit être à la fois instructive, amusante, variée, remplie.

Lucie & Melanie ou les deux sœurs généreuses, Anecdote historique, par A. d'ARNAUD avec cette épigraphe.

La vertu qui combat brille dans tout son jour, Et son effort suprême est de vaincre l'amour.

A Paris, chez LESCLAPART Libraire, quai de Gévres; la Veuve Duchesne Libraire, rue St. Jacques 1767, avec approbation & permission, brochure in 800 de 50 pages ornée de gravures & très bien imprimée; prix 36 sols. Deux Sœurs unies par une tendresse réciproque se conficient jusqu'à ces bagatelles qui cessent de l'être pour des ames neuves dont la fensibilité n'attend que le premier objet pour se déterminer. Toutes deux aiment en secret le Comte d'Estival, & la dissimulation naît au même instant que la tendresse. MELANIE sut la première à s'appercevoir que Lucie n'étoit plus la même à son égard; ces deux Sœurs rivales perdirent bientôt la paix de deux cœurs que l'amitié réunissoit encore plus que les nœuds du sang. Le Comte d'Estival étoit presse par son pére d'épouser Lucie l'ainée des deux sœurs, mais l'amour lui parloit pour MELANIE la plus jeune; & il ne balançoit pas à sacrifier les intérêts de sa fortune aux intérêts de son inclination. ME-LANIE de son côté n'osoit écouter son penchant pour le Comte. Enfin partagée entre son amant & sa sœur, succombant sous une passion qu'elle s'efforçoit inutilement de subjuguer, elle tomba malade, & sa

maladie devint dangereuse. Elle fait à sa sœur la confidence de sa passion, mais c'est pour lui en faire aussitôt le sacrifice; cet aveu, cette générosité causent les plus affreules révolutions dans l'ame de Lucir. Ces deux sœurs ont ensemble un combat de sentimens; MELANIE revient à la vie; cependant sa passion prenoit tous les jours de nouvelles forces, elle fuyoit d'EsTI-VAL. & ne put éviter que cet amant lui fit la déclaration la plus tendre; MELA-NIE eut la force de lui répondre, vous avez offert vôtre main à ma sœur. vos soins l'ont touchée; vous devez l'aimer. c'est Lucie seule qui doit être vôtre épouse. Elle s'échappe aussitôt, laissant d Estival, cet amant trop adoré en proie à sa douleur, & se livrant elle même à son chagrin. Ainsi l'amour tourmentoit cruellement le Comte & les deux sœurs. ME-LANIB se retire en secret dans un Cou-, vent, renonce au monde, & donne fon bien à sa sœur. Le pére du Comte d'Es-TIVAL le force d'épouser LUCIE; & le fils par obéissance renonce au bonheur de posseder son amante. La nouvelle de ce mariage accable MELANIE. Cette amante furieuse se livre au chagrin. Le bonheur

de Lucie en est troublé, mais elle est réduite au désespoir par une lettre de son mari qui lui découvre qu'elle a une rivale aimée, elle ne l'cait encore quelle est cette rivale, elle se jette aux piés de son époux, lui arrache son fatal secret, elle tombe dans une tristesse affreuse, & meurt. D'ESTIVAL est lui-meme prêt de voir finir une vie déchirée par tous les traits de l'amour, & du malheur. On apprend la retraite jusqu'alors ignorée de MELANIE. L'amant & son pére, & celui de MELA-NIE volent à son Couvent, elle venois de prononcer ses vœux. D'ESTIVAL perdant tout espoir cesse de vivre; il avoit ordonné ce qui fut éxécuté après sa mort. On apporte une boete à l'infortunée Mg-LANIE, elle l'ouvre. Ce billet s'offre à fes yeux.

" Voilà ce cœur qui vous a adorée, 🔂 ", qui n'a respiré que pour vous, lui refu-" serez-vous vos larmes!

" Le cœur d'Estival, s'écrie Mela-, NIE! elle perd l'ulage de la voix, des " sens, on la transporte dans son lit, & , elle expire peu de jours après n'ayant » pû prononcer que ces mots, ô d'Es-" TIVAL! 6 mon Dieu!

L'esquisse légére de cette nouvelle suf-

fit pour faire connoitre combien elle doit intéresser lorsqu'elle est animée par les couleurs vives, & par la touche brillante & pittoresque propres à M. d'Arnaud. On a vu dans les Mémoires de Mademoiselle de Valcourt, un fond à peu-près semblable, traité plus en grand & avec une simplicité touchante. Cc nouveau tableau présente d'autres situations, & une composition différente qui sont honneur au génie & aux talens de l'estimable Auteur dont nous avons déja plusieurs excellentes productions dans le même genre d'imagination & de morale. Il promet une suite de ces Anecdotes historiques.

METHODE pour faire promptement des progrès dans les Sciences & dans les Arts, par M. VALLET, Lieutenant général de Police. "Les caractères de l'alphabet, paproissent inutiles; mais si l'on combine "les lettres, alors on est étonné de voir quelles deviennent les élémens des mots « la représentation de nos pensées.

(BACON dans la distribution de son ouvrage 1767.) A Grenoble, chez la Veuve d'Andre' Faure. On en trouve des exemplaires à Paris, chez LACOMBE

Libraire, quai de Conti, brochure de 166 pages.

L'Auteur entrepren 1 de montrer dans ce petit traité 10. quelle est la méthode d'observer les objets l'un après l'autre, c'est à-dire, d'analyser ou d'anatomiser un fujet. 20. De faire voir quel est l'art d'alsembler, d'unir les parties deux à deux, trois à trois, ainsi de suite jusqu'à ce que l'on ait épuilé toutes les manières possibles de les considérer pour en former de nouveaux produits ou résultats.

Dans ce petit Livre, dit il, les Demoiselles apprendront l'art de varier la combinaison des jeux, des ris, des graces; tandis que le sçavant employera les mêmes tables d'analyses & de combinaisons aux principes fondamentaux de la morale & du gouvernement; en un mot au détail des Arts & des Sciences.

L'Auteur donne, en se jouant, des préceptes utiles, & il amuse en instruisant.

L'ESPRIT DE SAURIN: Ouvrage utile à toutes les familles Chrétiennes: 2. Tom. in 12. Laufanne chez HEUBACH 1767. Cet ouvrage contient la Doctrine Evangelique développée par M. SAURIN dans ses OuJUILLET 1767. 97

vrages. Le nom de l'Auteur suffit pour faire l'éloge de la substance de l'Ouvrage. L'Editeur de son coté a rangé les pensées de l'Auteur dans un très bel ordre, on auroit de la peine à s'apercevoir que l'ouvrage est une compilation de pensées détachées. Nous trouvons en effet que ce livre, comme le titre le dit, est vraiment très utile à toutes les familles Chrétiennes.

Toinon & Toinette, Comédie en deux Actes, en prose, mêlée d'ariettes, représentée pour la première fois par les Comediens Italiens ordinaires du Roi, le 20 Juin 1767: Le prix est de 24 sols avec les airs notés. A Paris, chez la Veuve Duchesne, rue St. Jacques; on en trouve aussi des exemplaires chez LACOMBE Libraire, Quai de Conty. Le public prend de plus en plus plaitir à voir représenter cette petite comédie, & n'aura pas moins de satissaction à la lire; on y trouve de la gaieté, de l'intérêt, de l'action. Nous nous contenterons de citer les couplets fuivants qui contiennent un tableau charmant des plaisirs d'un bon Pére de Famille.

Avec une Epouse chérie
On est heureux soir & matin,
Pour couler doucement la vie,
Beaucoup d'amour, un peu de vin,
De la gaité, point d'opulence,
Peu de desirs, point de regrets,
Tranquille au sein de l'innocence,
On est heureux à peu de frais.

Si quelqu'affaire hors de la ville Me retient un jour seulement, A mon retour, de ma famille Que j'éprouve d'empressement! Sur mes genoux l'un me caresse, L'autre s'empare de ma main, Et mon Epouse avec tendresse Presse mon cœur contre son sein.

Enfin une main qui m'est chère Me sert un repas sans apprêts.

Tour à tour dans le même verre Chacun de nous beit du vin frais.

D'un plaisir pur, inaltérable,

Nous goûtons le charme divin;

Et l'Amour avec nous à sable De ce repas fait un festin.

HISTOIRE naturelle de l'homme, consideré dans l'état de maladie; ou, la Médecine rappellée à sa première simplicité, par M. CLERC, ancien Médecin des Armées du Roi su Allemagne; & de l'Hetman des Cosaques, Membre de l'Académie Royale des Sciences de St. Petersbourg, &c.

Utinam præsentibus & posteris!

Deux Volumes grand in 800 reliés 9 l. A Paris, chez LACOMBE Libraire, quai de. Conti 1767, avec approbation & privilège du Roi. Voici un bon ouvrage, excellent si l'Auteur remplit ce qu'il promet. Il nous a paru du moins que M. CLERC employe les voyes les plus propres à le conduire à son but, il remonte à l'origine de la Médecine pour en suivre les progrès depuis HIPPOCRATE jusqu'à nous, il indique les causes qui sont tomber le crédit de l'art au lieu de l'élever; il expose les moyens dont la nature se sert pour la conservation des Individus; il fait voir qu'il n'est pas impossible de rendre l'art de guérir plus simple, plus court, plus salutaire, & nous croyons pouvoir dire avec le Censour de ce Livre que les vues neuves de

l'Auteur, la vérité des principes qu'il établit, ses doutes sondés, ses réslexions qu'il dicieuses, & surtout les observations intéressantes qui sont le fruit des voyages qu'il a saits, suivant le conseil d'Hippockate, en différentes parties du monde, rendront cet onvrage également utile anx Elèves & aux Moîtres de l'art. Nous pouvons ajouter que l'intérêt des choses & l'agrément du style en rendent la lecture instructive & amusante.

٠, رغ EUVRES Dramatiques ou diverses Pié. ces de Théâtre & de Société, avec des Observations Critiques & Littéraires, par M. MARTIN de l'Académie de Marseille & de la Société. Royale de Nanci, Censeur Royal 🚱 de la Police &c. Vol. in 8vo. broché 2 liv. A Paris chez LACOMBE Libraire, quai de Conti. Les Piéces contenues dans ce Requeil sont Julie ou le Triomphe DE L'AMITIE', Comédie en trois actes, & en profe, LA FLEUR d'AGATHON, Drame en un acte en prose; il Fior d'Aga-tone, ou Extrait de la pièce Italienne; FEDERIC OU L'ISLE INCONNUE, Piéce Héroïque en cinq actes en vers ; L'AMANTE INGENUE, Comédie en un acte, en prose; L'AMANT HEUREUX PAR UN MENSONGE,

Farce en un acte en prose, avec des notes & des observations critiques & Littéraires sur chacune de ces pièces. Un stile naturel, un Dialogue animé, des situations intéressantes, une intrigue bien conduite, des caractères soutenus, la morale & la vertu en action sont le mérite de ces Drames. L'Auteur juge son propre ouvrage toujours en homme de goût, & très souvent en critique trop sévére. Il y a beaucoup à prositer pour la connoissance de l'art dramatique, dans les observations qui sont une partie essentielle de ce Recueil.

LES deux Amis, avec cette Epigraphe:

Dans la fiction, dans l'erreur,
J'ai puisé le portrait d'une amitié fincère.
Au moins si c'est une chimére
C'est la chimére d'un bon cœur.

A Amserdam, & se trouve à Pari, chez Riviere Libraire, Pont au Change, à la Harpe 1767. "Les Romans, dit l'Au, teur, sont dans la Littérature, à peu, près ce que sont dans le commerce les petites pièces de monnoie; ils abondent, circulent & sont méprisés. Nécessaires,

5) en quelque façon, dans la Société, ils servent aux femmes de contenance, & d'occupation aux désœuvrés. On s'enpuie en les lisant; mais tout bien confidéré, il vaut mieux s'ennuyer à lire pu'à ne rien faire. Il convient cependant, qu'il y a, même parmi nous, des Romans qui ne sont ni futiles ni ennuyeux. Celui-ci peut en fournir une nouvelle preuve; on y trouve des situations, de l'intérèt, du style & des mœurs.

ĝ.

M. PAUCTON a fait exécuter au Collège du Plessis-Sorbonne, où il demeure, une Vis d'Archimède. Depuis long-tems il à travaillé à la recherche de la théorie de cette Machine. La construction qu'il donne est très-simple & très-facile. L'exécution & l'expérience ont parfaitement confirmé la bonté de la théorie. & l'exactitude du calcul qui détermine la quantité d'eau que fournit la Vis par chaque circonversion. En voici un tarif sous trois inclinaisons différentes 459, 550, & 63° 1. La première colonne à gauche Indique en pieds la grandeur du diamètre total de la Machine; les trois autres colonnes expriment en livres le produit de rau à chaque tour.

Diamêtres	Sous l'inclin.		Sous l'in.
en pieds.	de 45 degrés.		de 63 ½ de
1 2 I	1 liv.	1 liv. 8	1 ½ liv.
1 ½	18	27	3 6
2		64	8 6
2 ½	85	125	168
3	146	216	290
3 ½	232	343	460
4	336	512	686

On voit à l'inspection seule de cette Table, que M. PAUCTON sait produire à la Vis d'Archimède six ou sept sois autant d'eau qu'elle avoit coutume d'en donner auparavant. La quantité d'eau sournie par la Vis, sera même toûjours plus grande qu'on ne l'annonce ici, & indépendamment de l'espace occupé par l'épaisseur des parois du tube hésice.

Dans un Mémoire que M, PAUCTON a dressé de la théorie de la Vis d'Archimède, il prétend démontrer que l'eau ne monte point en descendant dans le tube, comme on l'a cru jusqu'aujourd'hui; mais squ'elle

s'y élève par une force qui participe du treuil ou cabestan, du plan incliné & du coin.

Cette observation, ou plûtôt cette découverte, mérite l'attention des Physiciens & des Méchaniciens, ils en pourront tirer de nouvelles loix dans la théorie, & de nouveaux avantages dans la pratique.

3.

L'UN des plus grands & des plus utiles projets que l'on ait formés de nôtre
tems, est sans contredit celui dont M.
DEPARCIEUX de l'Académie Royale des
Sciences s'occupe depuis plusieurs années.
'L'objet en est, comme l'on sçait, d'amener dans tous les quartiers de Paris une
abondance d'eau salubre, & toûjours propre; toûjours prête à fournir non-seulement aux besoins ordinaires de la vie,
mais même au néttoyement des rues, &
à l'ixtinction des incendies.

Pour rendre un service si important à la Capitale du Royaume, il falloit en étudier soigneusement tous les environs pour y découvrir une rivière dont l'eau sut de bonne qualité, d'un volume suffisant, & située dans un terrein assez élevé

pour que sa pente naturelle pût la conduire dans les quartiers les plus élevés de cette grande Ville, sans aucun attirail de Machines, qui donneroient toûjours beaucoup moins d'eau & entraineroient des dé-

penses éternelles.

Dans un premier Mémoire que ce Sçavant a publie sur cet objet, il a fait voir que la rivière d'Yvette remplit toutes ces conditions, qu'elle est la seule qui puisse les remplir, & qu'etant prise à Vaugien, à sept lieues de Paris, elle peut aisément arriver à l'endroit le plus commode pour sa distribution dans tous les quartiers. Mais l'intérêt public rencontre souvent un ennemi redoutable dans l'intérêt particulier. Une Compagnie a proposé d'établir des Pompes à feu à la Garre, ou à la pointe del l'Isle St. Louis, pour fournir Paris d'eau, moyennant une taxe annuelle, perpétuelle & privilégiée sur les maisons de Paris. & il s'est trouvé entre les mains des Magistrats un Mémoire où la qualité de l'eau de l'Yvette est déprimée, fous prétexte de sa faveur marécageuse.

MM. HELLOT & MACQUER, qui l'avoient examinée & analylée, avoient détruit d'avance les inductions qu'on auroit pu tirer contre sa qualité, en faisant voir que ce goût de marais est commun à tou-

tes les moyennes & petites rivières, même aux grandes lorsqu'elles sont basses, & qu'il se perd aussitôt que les eaux coulent dans des canaux propres, où elles ne peuvent rien prendre. Mais pour détruire le préjugé de la manière la plus authentique, M.-Deparcieux s'est adressé à la Faculté de Médecine, qui s'y est prêtée avec toute la vivacité du zèle qu'on lui connoit pour le bien public. Les Commissaires qu'elle avoit nommés n'ont épargné ni tems, ni peines, ni dépenses pour saire en grand l'éxamen & l'analyse de l'eau de l'Yvette & sa comparaison avec les meilleures eaux connues.

M. DEPARCIEUX dans un second Mémoire, qui vient d'être imprimé à l'Imprimerie Royale, rend compte avec actions de graces de ce grand travail, d'où il résulte que l'eau de l'Yvette s'est trouvée dans toutes les épreuves, par les résidus & par les Aréomètres, la plus légére & la plus pure après celle de la Seine prise au-dessus de Paris. "Si j'ai été aspice au-dessus de Paris. "Si j'ai été aspice ait mérité l'approbation publique, j'ai dû en prendre la désense; puisset- elle aussi être savorablement reçue! Il ne me restera à desirer, pour être au comble mes vœux, que de voir un jour

JUILLET 1767. 107

l'eau de l'Yvette arriver à la Porte Stim Michel. "Tous les bons Citoyens font le même vœu, & ils espérent de le voir rempli. Montpéllier, Dieppe, Carcassone, &c. viennent de se procurer à grands frais des eaux abondantes & salubres; la Capitale resteroit-elle privée d'un si grand avantage? Il lui est d'autant plus facile de se le procurer, que l'Auteur de ce projet patriotique est vivant, & qu'il offre d'y donner tous ses soins sans aucune espèce d'intérêt, sans demander même aucun remboursement de ses dépenses.





LES FPOUX AMANS, fur Pair: Monfeigneur, vous ne voyez rien.

Dans les bras d'un époux qu'elle aime;
Et Lindor, toujours plus charmant,
Desire au sein du bonheur même.
Quand le devoir est un plaisir,
On est toujours sûr de jouir.
L'hymen est heureux,

L'hymen est heureux, Quand l'amour en serre les nœuds.

Met il un bouquet fur le lein
De sa maitresse qui l'embrasse.
Il brûle & l'arrache soudain,
Et par un baiser le remplace.
Lui seul il veut un sort si doux;
L'amant tendre est toujours jaloux.
L'hymen, &c.

Lorfque dans leurs chants amoureux

Les offeaux peignent leurs tendresse,

Zille dit: ah, qu'ils sont heureux!

Ils me retracent mon yvresse.

Mais non, leurs seux les plus ardens

N'expriment pas ce que je sens.

L'hymen est heureux, &c.

JUILLET 1767.

Comment ne verroit-elle pas Son époux l'adorer fans cesse ? Le cœur qu'attirent les appas Est retenu par la sagesse. La sagesse qui fait charmer Est sœur du Dieu qui fait aimer. L'hymen est heureux, &c.

L'amour est un enfant badin,
Il faut bien que l'hymen le guide;
L'hymen est quelquesois chagrin,
Il faut, que l'amour le déride.
C'est l'art de marier les fleurs
Qui rend plus vives leurs couleurs.
L'hymen est heureux
Quand l'amour en serre les nœuds.

经未经的证的证据的证据的

ENIGME.

Je suis un bien inestimable, Qui ne paroit pas destrable A ceux qui ne m'ont pas reçu, Ni même à ceux qui m'ont perdu.



ENIGME LOGOGRYPHE.

Nous sommes plusieurs Demoiselles Qui rimons a ce premier vers: Cina filles bien d'accord entrelles, D'étonnement fraperoient l'univers : Aussi ne le sommes nous gueres: Ce qui suit vous le fera voir, Car fi l'une veut blanc, deux autres veulent moir Pour contrequarer la première Une autre verd , le brun ausii Par la cinquiéme est chois. Mais sans doute feu nôtre pére. Voulut en nous formant ainsi Nous faire distinguer en nôtre caractère. Malgré nôtre défunion Trois de nous gardons la maison Et nos fœurs au bout de la rue Sans cesse sont le pied de grue. Nous n'en dirons pas la raison, Car trep jaler, n'est ici de raison; En un mot pour nous voir ensemble En Touraine allez nous chercher Ou bien tachez de raffembler Le genre d'animal qui toutes nous rassemble.

AVIS.

N pourra avoir chez M Kohly Directeur des Postes à Bienne des Plans & Billets de la seconde Loterie en faveur de la maison des Orphelins de la Ville de Lucerne accordée & privilégiée par la Souveraineté du Çanton. Elle consiste en 8000 Billets & 5000 prix qui font st 70000 divisés en quatre Classes, le tirage de la première Classe commencera le 12 Octobre; la mise cst un florin d'Empire, dans la seconde Classe st 2; dans la troissième st. 3. dans la quatrième st 4. On peut payer pour toutes les Classes à la sois, le Louis neus à st. Les Plans auxquels on renvoye, do renont un plus ample éclaircissement aux curieux de cette Loterie, on prie d'afranchir les argents & les lettres.

Le mot de l'Enigme du mois de Juin est Galère, celui du Logogryphe est bouteille, dans le quet on trouve, ouie, Elie Tobie, bol, été, vie. bout, bouslet, elle, le, belle, bête, vice, bille, boule, bile; Eole, gillet, coil, lot.

·	
C	
JUITE des Remarques sur le Diction	11-
· naire Philosophique. P	age. 3
me Mémoire, sur les Gouvernemens q	
doivent leur origine aux Principes R	
igieux.	22
Suite de la Description de Kamtschatha	:
4me & derniére Partie.	45
Lettre aux Editeurs.	ŞÍ
Préface à la tête de la sme Edition It.	
lienne du Traité des Délits 🔂 de	5
Peines.	60
Du Passage par le Nord aux Indes	
Orientales & Occidentales.	70
Leitres de M. Everard.	82
Annonces de Livres & Avis Divers.	88
Les Epoux Amans.	108
Enigme & Enigme Logogryphe.	110
Anie	